

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**COMPAGNIE MAROCCO-SENEGALAISE D'ELECTRICITE
COMASEL DE SAINT LOUIS**

(Pour le compte de la société de projet à créer)

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° CLG 001/2010

**ELECTRIFICATION MOYENNE ET BASSE TENSION
DE 275 VILLAGES DANS LE CADRE DE
LA CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE
DE LA REGION DE LOUGA-LINGUERE-KEBEMER**

SOMMAIRE

PIECES DE L'APPEL D'OFFRES	3
CHAPITRE I OBJET DE L'APPEL D'OFFRE ET DESCRIPTIONS DES OUVRAGES	5
ARTICLE I - 1 OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX :	6
ARTICLE I - 2 DESCRIPTION DES OUVRAGES :	12
CHAPITRE II CONDITIONS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ	21
ARTICLE II - 1 PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES :	21
ARTICLE II - 2 ETABLISSEMENT DES OFFRES :	22
ARTICLE II - 3 DATE ET HEURE LIMITEES DE DEPOT DES OFFRES :	23
ARTICLE II - 4 ACCEPTATION DES OFFRES :	24
ARTICLE II - 5 MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES :	24
ARTICLE II - 6 RESPECT DE LA NORMALISATION EN VIGUEUR :	25
ARTICLE II - 7 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :	25
ARTICLE II - 8 GROUPEMENT	25
ARTICLE II - 9 PREFERENCE EN FAVEUR DES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES MAROCAINES ET SENEGALAISES :	26
ARTICLE II - 10 DROITS DE DOUANE ET TAXES CONNEXES :	26
ARTICLE II - 11 BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF :	27
ARTICLE II - 12 PRIX DE LA SOUMISSION ET MONTANT DE L'OFFRE :	27
ARTICLE II - 13 OFFRE ANORMALEMENT BASSE OU EXCESSIVE :	27
ARTICLE II - 14 CORRECTION DES ERREURS :	27
ARTICLE II - 15 CONTESTATION ET ARBITRAGE :	28
ARTICLE II - 16 ASSURANCE DES RISQUES AU SENEGAL :	28
ARTICLE II - 17 DECLARATION D'INTEGRITE :	30
ARTICLE II - 18 DELAI DE SIGNATURE ET DE TIMBRAGE :	30
ARTICLE II - 19 TRANSFERT DU MARCHÉ A LA SOCIETE DE PROJET A CREER :	30
CHAPITRE III DISPOSITIONS TECHNIQUES	31
ARTICLE III - 1 MATERIEL A FOURNIR PAR LE CONTRACTANT :	31
ARTICLE III - 2 SOUS - TRAITANCE :	31
ARTICLE III - 3 CONFORMITE DES OUVRAGES :	32
ARTICLE III - 4 DOSSIER DEFINITIF :	32
ARTICLE III - 5 ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE FIN TRAVAUX :	32
ARTICLE III - 6 PANNEAUX D'AFFICHAGE :	32
ARTICLE III - 7 PLANNING DE REALISATION DES TRAVAUX :	33
ARTICLE III - 8 MAIN D'ŒUVRE ET CONDITIONS DE SECURITE	33
ARTICLE III - 9 CAS DE FORCE MAJEURE :	34
CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINANCIERES	36
ARTICLE IV - 1 CAUTIONNEMENT PROVISoire :	36
ARTICLE IV - 2 CAUTIONNEMENT DEFINITIF :	36
ARTICLE IV - 3 CARACTERE DES PRIX :	36
ARTICLE IV - 4 FACTURATION :	36
ARTICLE IV - 5 CONDITIONS DE PAIEMENT :	37
ARTICLE IV - 6 RETENUE DE GARANTIE :	38
ARTICLE IV - 7 RECEPTION PROVISoire DES TRAVAUX :	38
ARTICLE IV - 8 RECEPTION DEFINITIVE DES TRAVAUX :	39
ARTICLE IV - 9 DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX ET PENALITES DE RETARD:	40
ARTICLE IV - 10 INTEMPERIES :	41
ARTICLE IV - 11 VARIATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX :	41
ARTICLE IV - 12 TRAVAUX PARTICULIERS :	41
ARTICLE IV - 13 RESILIATION DU MARCHÉ :	42

PIECES DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres international est constitué des pièces suivantes :

- **Pièce I** : Objet et consistance de l'Appel d'Offres.

- **Pièce II** : Bordereau des prix - Détail Estimatif.

- **Minima techniques.**

- **Règles environnementales.**

- **Manuel Descriptif Des Prix Type (M.D.P.T).**

- **Annexes :**
 - **Annexe n° 1** : Modèle de soumission.
 - **Annexe n° 2** : Modèle de déclaration sur l'honneur.
 - **Annexe n° 3** : Modèle de références administratives, financières et techniques.
 - **Annexe n° 4** : Modèle d'attestation de visite des lieux.
 - **Annexe n° 5** : Modèle de déclaration d'intégrité.
 - **Annexe n° 6** : Modèle de garantie bancaire (cautionnement provisoire ou définitif).
 - **Annexe n° 7** : Note d'information sur les exonérations fiscales.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**COMPAGNIE MAROCCO-SENEGALAISE D'ELECTRICITE
COMASEL DE SAINT LOUIS**

(Pour le compte de la société de projet à créer)

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° CLG 001/2010

**ELECTRIFICATION MOYENNE ET BASSE TENSION
DE 275 VILLAGES DANS LE CADRE DE
LA CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE
DE LA REGION DE LOUGA-LINGUERE-KEBEMER**

PIECE I

OBJET ET CONSISTANCE DE L'APPEL D'OFFRES

CHAPITRE I

OBJET DE L'APPEL D'OFFRE ET DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

PREAMBULE

Le Gouvernement Sénégalais et l'Office National de l'Electricité (ONE) du Maroc ont conclu le 19 novembre 2009 à Dakar, le contrat de concession pour l'électrification rurale de la Région de Louga-Linguère-Kébémér. Cette concession s'inscrit dans le cadre du programme d'électrification rurale conduit par l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER).

Dans le cadre de cette concession, l'ONE à travers une société de projet constituée à cet effet, assurera la réalisation des travaux d'électrification rurale, l'exploitation des ouvrages réalisés et le service de distribution dans ladite Région , à titre exclusif et pendant une durée de vingt cinq (25) ans.

La zone de concession compte 46 communautés rurales dont 15 sur le département de Louga, 16 sur le département de Kebemer et 15 sur le département de Linguere. La population rurale de cette zone est estimée à 622 000 habitants..

La Région de Louga-Linguère-Kébémér située au Nord du Sénégal, se caractérise par un relief de plateau, d'une altitude moyenne de 40 m recouvert par endroit par des formations dunaires actuelles ou anciennes. Elle présente des conditions agro-écologiques spécifiques du domaine sahélien dont le milieu naturel est marqué par la rigueur du climat, qui implique une pluviométrie instable, une végétation diversifiée, une pédologie relativement variée.

L'ONE est déjà en charge de la Concession d'Electrification Rurale de la Région de St-Louis qu'il gère , à travers sa filiale dénommée Compagnie Marocco-Sénégalaise d'Electricité/St-Louis " COMASEL de St-Louis". Un protocole d'accord, signé entre l'ASER et l'ONE, autorise ce dernier à gérer, à titre provisoire, la Concession Louga-Kébémér-Linguère à travers COMASEL de St-Louis. A ce titre, tous les actes et engagements qui seront accomplis, dans ce cadre, par COMASEL de St-Louis sont réputés être faits pour le compte de la société de projet à créer et seront repris par cette dernière. Le présent Appel d'Offres International rentre dans ce cadre.

Il a pour objet la réalisation des études et travaux, la fourniture et le montage de tout le matériel nécessaire à l'électrification moyenne et basse tension de 275 villages relevant des Départements de Louga, Kebemer et Linguere.

Les réalisations sont réparties en six (6) lots séparés et indivisibles. Chaque lot donnera lieu à un marché séparé.

Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres international en question gratuitement par téléchargement à partir du site ONE www.one.org.ma.

ARTICLE I - 1 OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX :

L'entreprise aura pour mission, l'étude, l'exécution des travaux, la fourniture, le transport et le montage complet de tout le matériel nécessaire à la construction des postes de transformation MT/BT et des réseaux MT et BT des villages dont le nombre et les longueurs approximatives totales des lignes MT et BT nécessaires pour leur raccordement au réseau Senelec et qui sont répartis et détaillés en six (6) différents lots.

Les villages répartis par lot et les infrastructures à réaliser, donnés à titre indicatif, sont détaillés comme suit :

Lot N°1

LOT	DEPARTEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGE	BT (KM)	PT (KVA)	MT (KM)
1	LOUGA	KEUR MOMAR SARR	DIASSARNABE ALY	2,8	50	2,0
1	LOUGA	KEUR MOMAR SARR	DIOKOUL	0,7	50	0,6
1	LOUGA	KEUR MOMAR SARR	NDIMB MBODJIENE	4,0	160	12,1
1	LOUGA	KEUR MOMAR SARR	NDIMB NGAYENE			
1	LOUGA	KEUR MOMAR SARR	NDIMB PALENE			
1	LOUGA	KEUR MOMAR SARR	NDIMB THIOUBENE			
1	LOUGA	KEUR MOMAR SARR	DIAMINAR KEUR KANE	0,6	50	1,3
1	LOUGA	KEUR MOMAR SARR	DIAMINAR LOYENE	0,6	50	0,8
1	LOUGA	KEUR MOMAR SARR	GANKET GUINTH	0,9	50	1,7
1	LOUGA	LEONA	SANTHIOU DIADJI	1,7	50	1,7
1	LOUGA	LEONA	BAITY GUEYE	2,0	50	0,1
1	LOUGA	LEONA	NDIEUMB FALL	2,0	50	0,1
1	LOUGA	LEONA	THIOWORE	3,5	100	1,6
1	LOUGA	LEONA	GABANE OUOLOF	0,7	50	1,8
1	LOUGA	LEONA	KEUR KOURA	1,3	50	3,0
1	LOUGA	LEONA	MBAYE MBAYE MAPATHE	1,6	50	0,6
1	LOUGA	NGUEUNE SARR	MBAYE MBAYE FARY			
1	LOUGA	LEONA	GNANDOUL I	0,5	50	1,3
1	LOUGA	LEONA	THIAR SECK	2,6	100	0,9
1	LOUGA	LEONA	NDIOBENE	1,5	50	2,8
1	LOUGA	LEONA	NDOUNE	1,0	50	2,0
1	LOUGA	LEONA	NGOUFAT II	2,8	50	3,0
1	LOUGA	LEONA	NGOUFAT I			
1	LOUGA	SAKAL	MAKA FALL	1,1	50	0,6
1	LOUGA	SAKAL	NGADJI SARR	2,5	100	1,1
1	LOUGA	SAKAL	KEUR AMADOU FALL	0,8	50	1,5
1	LOUGA	SAKAL	KEUR MEISSA GAYE	2,5	100	1,3
1	LOUGA	SAKAL	YARI DAKHAR	0,7	50	0,7
1	LOUGA	SAKAL	KEUR BALLA NIASSE	0,6	50	0,4
1	LOUGA	SAKAL	NDIOBENE NDIAMATHIE	1,8	50	1,8
1	LOUGA	SAKAL	NGAYE BALLA			
1	LOUGA	SAKAL	GADE NDEMB OUOLOF	0,9	50	1,4
1	LOUGA	SAKAL	THIAMBENE SAMB	1,5	50	0,1
1	LOUGA	SAKAL	THIALLA KEBE	0,7	50	2,3
1	LOUGA	SAKAL	MASSAR II	2,3	50	0,2
1	LOUGA	SAKAL	MASSAR I			
1	LOUGA	SAKAL	MASSAR TEUGUE	0,8	50	0,2
1	LOUGA	SAKAL	NDABE TALL	1,0	50	1,8
1	LOUGA	SAKAL	NDANGOUR FALL	0,7	50	1,4
1	LOUGA	SAKAL	NDIAGUENE PEULH	1,5	50	3,1

1	LOUGA	SAKAL	NGAYENE SARR	0,6	50	0,1
1	LOUGA	SAKAL	SANTHIOU MERINA	1,2	50	4,2
1	LOUGA	SAKAL	WINDOU	1,0	50	0,8
1	LOUGA	SAKAL	MBANDE NDIAYE	0,8	50	3,3
1	LOUGA	SAKAL	MERINA PALLENE	1,4	50	0,1
1	LOUGA	SYER	FOSS I	1,8	50	0,1
1	LOUGA	SYER	MALLA TACK	1,5	50	0,2
TOTAL Lot 1	1	5	47	58,5	35 PT 50 KVA 4 PT 100 KVA 1 PT 160 KVA	63,8

Lot N°2

LOT	DEPARTEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGE	BT (KM)	PT (KVA)	MT (KM)
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	DIADJI	1,6	50	6,0
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	YEURMANDE DIENG	2,3	100	1,6
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	NDIEYE NIANG	1,2	50	0,1
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	DABAYE SARR	1,7	50	0,6
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	DABAYE PEULH I			
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	KHAMBALA FALL	2,0	50	0,5
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	KEUR SAMBOU	2,8	100	3,3
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	SANTHIOU BAITY	2,0	50	2,5
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	NDER MBALLO	0,7	50	0,2
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	MBANDE DIOP	0,7	50	0,1
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	NDIRENE	1,2	50	0,1
2	LOUGA	NGUEUNE SARR	NIANDOUL	3,5	100	0,1
2	LOUGA	NGUIDILE	OULINGARA TALL	3,5	100	1,7
2	LOUGA	NGUIDILE	OULINGARA NDIAYE			
2	LOUGA	NGUIDILE	OULINGARA PEULH			
2	LOUGA	NGUIDILE	BADEME DIENG			
2	LOUGA	NGUIDILE	KEUR MAYIP GUEYE	1,2	50	0,5
2	LOUGA	NGUIDILE	TAWA BEYE	1,6	50	1,3
2	LOUGA	NGUIDILE	NDAME KEUR MODOU FATMA	3,0	100	0,4
2	LOUGA	NGUIDILE	KEUR SAER GUEYE	1,4	50	1,1
2	LOUGA	NGUIDILE	THYLLA GUEYE			
2	LOUGA	NGUIDILE	THILENE II	2,0	50	1,2
2	LOUGA	NGUIDILE	NDAME KEUR MODOU KHARY			
2	LOUGA	NGUIDILE	KEBE NDEUKTA	4,0	100	4,1
2	LOUGA	NGUIDILE	KEUR AMADOU KHARY MBOUP	2,5	100	2,8
2	LOUGA	NGUIDILE	KEUR AMADOU KHARY PEULH II			
2	LOUGA	NGUIDILE	KEUR NDIUGA FALL	2,5	50	0,9
2	LOUGA	NGUIDILE	NDIAGNE MEDOUNE			
2	LOUGA	NGUIDILE	NDIOMENE SAMB			
2	LOUGA	NGUIDILE	MBAROM DIOP	1,5	50	0,2
2	LOUGA	NGUIDILE	RITTE DIAW	1,5	50	1,4
2	LOUGA	NIOMRE	KEUR CODE ALASSANE	1,4	50	1,2
2	LOUGA	NIOMRE	KEUR PATHE TALL	0,7	50	1,4
2	LOUGA	NIOMRE	TOBY NDOUKOUCK	1,8	50	1,5

2	LOUGA	NIOMRE	MBENGUENE II	2,0	50	1,8
2	LOUGA	NIOMRE	MBENGUENE I			
2	LOUGA	NIOMRE	PAKHA SOW	2,0	50	1,7
2	LOUGA	NIOMRE	GOUYAR DIENG	3,0	100	0,8
2	LOUGA	NIOMRE	NGONDAM	1,2	50	0,1
2	LOUGA	NIOMRE	NDIA GOUREYE	4,2	100	8,0
2	LOUGA	NIOMRE	SAKHAF BABOU			
2	LOUGA	NIOMRE	KEUR SAMBA TACKO	2,2	50	3,3
2	LOUGA	NIOMRE	TACKO BISSAP			
2	LOUGA	NIOMRE	KANTEYENE MALICK			
2	LOUGA	NIOMRE	THIOUBENE	1,8	50	2,0
TOTAL Lot 2	1	3	45	64,7	23 PT 50 KVA 9 PT 100 KVA	52,7

Lot N° 3

LOT	DEPARTEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGE	BT (KM)	PT (KVA)	MT (KM)
3	LOUGA	COKI	NDIAKHAR	2,5	50	0,4
3	LOUGA	COKI	WAKHI (THIEYENE)			
3	LOUGA	COKI	BAL NGUER			
3	LOUGA	COKI	WAKHI THEYENE			
3	LOUGA	COKI	THIOUROUR	1,6	50	0,6
3	LOUGA	COKI	KEUR NGOURA	1,6	50	2,0
3	LOUGA	COKI	BELEL OUOLOF	2,0	50	1,0
3	LOUGA	COKI	NDIOBENE BELEL	1,3	50	1,9
3	LOUGA	COKI	SAMBA SADIO OUOLOF	1,4	50	0,4
3	LOUGA	COKI	KEUR SALA			
3	LOUGA	COKI	SAMBA SADIO PEULH			
3	LOUGA	COKI	WAKIRLOU	3,6	100	0,3
3	LOUGA	COKI	DIADIORDE I			
3	LOUGA	COKI	DIADIORDE II	1,5	50	0,4
3	LOUGA	COKI	BOFEL ALASSANE			
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	BEULE GUEYE	2,0	50	1,3
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	NDAME KEUR GUIRY	1,7	50	2,3
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	KEUR MBALLO NDIAYE	1,2	50	2,5
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	NDAME NGOTTE	1,7	50	0,8
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	KEUR BOUMY NDIAYE	1,0	50	0,4
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	DARA NDIAKHOUR	2,0	50	0,7
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	NDANGOUR NDIAYE	3,0	100	0,3
3	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	NDANGOR NDIAYE			
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	BAITY GUEYE	0,7	50	1,8
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	BIDIAM GUEYE II	0,8	50	1,3
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	BIDIAM MBOUP			
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	MBOOUTH SOW	1,0	50	2,7
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	MBOOUTH KA			
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	NDIARY BA	0,8	50	0,8
3	LOUGA	KELLE-GUEYE	NDIARY DIOP			
3	LOUGA	MBEDIENE	NDAWENE ALLE	3,6	100	3,7
3	LOUGA	MBEDIENE	WAR CISSE			
3	LOUGA	MBEDIENE	NDAWENE PEULH			
3	LOUGA	MBEDIENE	NDAWENE DETHIALAO	2,0	50	3,4
3	LOUGA	MBEDIENE	YABTYL DIOP	1,1	50	1,4

3	LOUGA	MBEDIENE	KEUR SOULEYE LO	1,0	50	1,4
3	LOUGA	MBEDIENE	PAAR CISSE	1,9	50	4,4
3	LOUGA	NDIAGNE	TOURE ATMAN	3,0	50	2,2
3	LOUGA	NDIAGNE	THIALAGA NIANE	2,0	50	5,0
3	LOUGA	NDIAGNE	THIARE DIAMOYE	2,3	50	1,5
3	LOUGA	NDIAGNE	THIALENE	1,8	50	3,0
3	LOUGA	NDIAGNE	DIONABE			
3	LOUGA	NGUER MALAL	GOUYE MBEUTH	5,0	160	4,4
3	LOUGA	NGUER MALAL	KEUR MADIALE II	3,1	100	0,1
3	LOUGA	NGUER MALAL	KEUR MADIALE I			
3	LOUGA	NGUER MALAL	KEUR ALLE DIAW	1,6	50	0,4
3	LOUGA	NGUER MALAL	THIOUMADE I	1,6	50	0,1
3	LOUGA	PETE OUARACK	NDIAWENE	1,4	50	2,9
3	LOUGA	PETE OUARACK	NGUEMBE	0,6	50	1,9
3	LOUGA	THIAMENE	DAROU DIOP	1,2	50	3,1
TOTAL Lot 3	2	8	50	64,6	30 PT 50 KVA 4 PT 100 KVA 1 PT 160 KVA	60,5

Lot N° 4

LOT	DEPARTEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGE	BT (KM)	PT (KVA)	MT (KM)
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	LEUNDMANE	0,7	50	2,1
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	SIVAL SECK	2,0	50	1,9
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	SIVAL PEULH			
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	SIVAL TALL	2,5	50	1,2
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	BANDEGNE PEULH			
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	THIARY LAOBE			
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	MAKA SALL			
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	MBADEGNE PEULH	1,3	50	0,1
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	NDIEYE SEFOUR II	1,9	50	4,3
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	NDIEYE SEFOUR I			
4	KEBEMER	DIOKOUL NDIOWERIGN	DARA ANDAL	1,6	50	4,1
4	KEBEMER	DIOKOUL NDIOWERIGN	KANENE KANE	0,7	50	0,9
4	KEBEMER	DIOKOUL NDIOWERIGN	TAWA GUEYE	0,9	50	1,9
4	KEBEMER	DIOKOUL NDIOWERIGN	MAKA NDIAYE II	1,8	50	2,8
4	KEBEMER	DIOKOUL NDIOWERIGN	NDAYE FALL			
4	KEBEMER	DIOKOUL NDIOWERIGN	NDIARNO WADE	3,5	100	0,4
4	KEBEMER	BANDEGNE OUOLOF	NDIEYE NDIARNO			
4	KEBEMER	DIOKOUL NDIOWERIGN	GADE BRAMA	1,2	50	1,1
4	KEBEMER	DIOKOUL NDIOWERIGNE	YADIANA			
4	KEBEMER	DIOKOUL NDIOWERIGNE	DJINNIAKH	2,5	50	3,2
4	KEBEMER	GUEOUL	NDJINIAKH FALL			
4	KEBEMER	GUEOUL	NDIAYENE BANGOYE			
4	KEBEMER	GUEOUL	LOYENE SYLLA			
4	KEBEMER	GUEOUL	LOYENE PEULH	1,5	50	2,8
4	KEBEMER	GUEOUL	MBAROM DIOP			
4			PALLENE NDIARNO			
4			KOURE NDIARNO			
4			NDIARNO NIANG			

4	KEBEMER	GUEOUL	KIR DIOM	2,3	50	0,1
4	KEBEMER	GUEOUL	KIRE PEULH			
4	KEBEMER	GUEOUL	BAKHYA DIA	2,1	100	0,5
4	KEBEMER	GUEOUL	BAKHAYA NDIAYE			
4	KEBEMER	GUEOUL	PAKHY KEBE			
4	KEBEMER	GUEOUL	MERINA TALL	1,3	50	0,9
4	KEBEMER	GUEOUL	NDIAO NDIAO	2,0	50	0,4
4	KEBEMER	GUEOUL	KHADJI GUEYE	2,0	50	0,1
4	KEBEMER	GUEOUL	KHADJI SOUGOU			
4	KEBEMER	KANENE NDIQB	KANENE NIERE	2,0	50	1,0
4	KEBEMER	KANENE NDIQB	KHELY THIOUB	2,0	50	3,8
4	KEBEMER	KANENE NDIQB	DAROU DIAPAT			
4	KEBEMER	LORO	LORO NGUEYENE	0,8	50	0,6
4	KEBEMER	LORO	KEUR AMADOU YALLA	4,0	100	4,2
4	KEBEMER	LORO	NGUIRO DIOP			
4	KEBEMER	LORO	MBARY SOW			
4	KEBEMER	TOUBA MERINA	BARIDIAM KHOUMA	1,2	50	2,7
4	KEBEMER	TOUBA MERINA	BARIDIAM NDIAYENE			
4	KEBEMER	TOUBA MERINA	NDELERE	2,5	50	2,3
TOTAL Lot 4	1	7	48	49,3	22 PT 50 KVA 4 PT 100 KVA	49,0

Lot N° 5

LOT	DEPARTEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGE	BT (KM)	PT (KVA)	MT (KM)
5	KEBEMER	DAROU MARNANE	DAROU DIOP (KEUR MANDOUMBE)	3,0	100	0,1
5	KEBEMER	DAROU MARNANE	THIOURANG PEULH	1,0	50	0,6
5	KEBEMER	KAB GAYE	TALENE GAYE	1,7	50	2,3
5	KEBEMER	MBADIANE	TAIF DIOP	1,3	50	1,1
5	KEBEMER	MBADIANE	TINGUITY	1,8	50	1,5
5	KEBEMER	MBADIANE	BELEL DAYE GUETTE	5,0	100	0,1
5	KEBEMER	MBADIANE	THIAWOGNE LALOYE	3,0	100	0,2
5	KEBEMER	NDANDE	NIOKHOUL NDIABA	1,0	50	0,4
5	KEBEMER	NDANDE	GATY RAT	2,4	100	3,1
5	KEBEMER	NDANDE	NDIAYE BOUMI	2,2	50	2,9
5	KEBEMER	NDANDE	PALLENE DED	2,2	50	3,1
5	KEBEMER	NDANDE	COKI GUEYE	4,0	100	0,1
5	KEBEMER	NDANDE	DALE	1,3	50	3,0
5	KEBEMER	NDANDE	MBAKA LO	1,2	50	0,1
5	KEBEMER	NDANDE	NDIAKHATE KHOURY	0,6	50	0,2
5	KEBEMER	NDANDE	NDIALENE	1,8	50	0,1
5	KEBEMER	NDANDE	NDIONGUE FALL	0,9	50	2,0
5	KEBEMER	NDANDE	SANTHIOU MOUR	1,3	50	0,2
5	KEBEMER	NDANDE	THEY THEY	1,8	50	0,1
5	KEBEMER	NDANDE	THYLL	1,2	50	0,1
5	KEBEMER	NDANDE	TOURE MBAYE	1,2	50	0,1
5	KEBEMER	NDOYENE	TAWA	3,4	50	0,2
5	KEBEMER	NDOYENE	GNAMANE			
5	KEBEMER	NDOYENE	BANGATHIE			
5	KEBEMER	NDOYENE	MBEUSSINE II	2,0	50	2,7

5	KEBEMER	SAGATTA GUETH	NDJIB NIASSE	1,8	50	2,5
5	KEBEMER	SAGATTA GUETH	NAMENE AMAR	1,5	50	0,1
5	KEBEMER	SAGATTA GUETH	DAROU SAER DIAKHATE	2,8	50	0,5
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NDIOBENE MAYAMAR	1,6	50	1,0
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NDIALOR GUEYE	1,0	50	3,7
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	THIENO DIAO	1,0	50	1,7
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	THIENO NDIAYE	1,5	50	1,7
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	THIENO PEULH 3	1,0	50	0,7
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NGOUMBALA	1,2	50	4,3
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	THIENO PEULH	0,8	50	1,5
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NDIABY FALL	1,6	50	2,0
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NDIENGUE DIAW	2,2	50	0,2
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NDAME BALLA LO	0,7	50	2,3
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NDAME MOR FADEMBA	1,5	50	2,8
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	DIAWAR LOUM	1,8	100	1,4
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	MASSAR SANTHIE	1,0	50	1,1
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	TOUBE FALL	1,9	50	0,3
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	KEUR MEDOUNE			
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	GADE AFFE	1,7	50	0,1
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	KEUR MORY LEYE	0,7	50	1,0
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	KOURE MBELGOR	1,2	50	1,8
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NDAME SANOSSY	1,6	50	2,3
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NDIARE DAKHAR	1,8	50	3,9
5	KEBEMER	THIOLOM FALL	NDATTE DIAGNE	4,6	100	3,5
TOTAL Lot 5	1	7	49	81,8	39 PT 50 KVA 7 PT 100 KVA	64,7

Lot N° 6

LOT	DEPARTEMENT	COMMUNAUTE RURALE	VILLAGE	BT (KM)	PT (KVA)	MT (KM)
6	LINGUERE	DODJI	KADJI MADIA	3,0	100	0,2
6	LINGUERE	DODJI	KADJI THIONGUE			
6	LINGUERE	DODJI	KADJI NDIAYENE			
6	LINGUERE	DODJI	KADJI NIANGHENE			
6	LINGUERE	DODJI	KHOL KHOL	1,5	50	0,3
6	LINGUERE	DODJI	MERINA KHOL KHOL	2,5	50	0,5
6	LINGUERE	GASSANE	DAROU MINAME TAIF			
6	LINGUERE	MBEULEUKHE	KALOSSY OUOLOF	1,3	50	3,2
6	LINGUERE	MBOULA	MBOYENANE	1,5	50	0,3
6	LINGUERE	OUARKHOKH	NGARAFF	1,0	50	0,4
6	LINGUERE	OUARKHOKH	NDIAYENE THIOTTO	2,3	50	0,2
6	LINGUERE	OUARKHOKH	THYLLA OUARKHOKH	2,5	100	0,1
6	LINGUERE	OUARKHOKH	BALEL CISSE	2,1	50	1,4
6	LINGUERE	OUARKHOKH	NDIA GONDIAL			
6	LINGUERE	OUARKHOKH	BALEL SALL			
6	LINGUERE	OUARKHOKH	DOUNDODJI PARBA	6,0	160	9,6
6	LINGUERE	OUARKHOKH	DOUNDODJI I			
6	LINGUERE	OUARKHOKH	DOUNDODJI II			
6	LINGUERE	OUARKHOKH	MBADIENE	3,5	100	4,3
6	LINGUERE	OUARKHOKH	GUENENE			
6	LINGUERE	OUARKHOKH	NDIAYENE KHALY	2,0	50	1,2
6	LINGUERE	OUARKHOKH	MEDINA DIALY			

6	LINGUERE	SAGATTA DIOLOF	NDIAYENE SAPENDA	1,5	50	2,4
6	LINGUERE	SAGATTA DIOLOF	NDRAME	1,5	50	2,7
6	LINGUERE	SAGATTA DIOLOF	SINE	3,7	100	3,1
6	LINGUERE	THIAMENE	PAMPI OUOLOF	2,0	50	0,3
6	LINGUERE	THIAMENE	PAMPI PANAL			
6	LINGUERE	THIAMENE	PAMPI NDALLA			
6	LINGUERE	THIAMENE	NDIOSSY OUOLOF	2,0	50	1,3
6	LINGUERE	THIAMENE	NDIOSSY MAURE			
6	LINGUERE	THIAMENE	LOUMBAL OUOLOF	3,0	100	3,9
6	LINGUERE	THIAMENE	WEREANE	2,5	100	0,2
6	LINGUERE	THIAMENE	PASSE			
6	LINGUERE	THIAMENE	NIANDOUL	1,3	50	0,2
6	LINGUERE	THIAMENE	GOUYE TEUDE	1,9	50	4,4
6	LINGUERE	THIAMENE	NDIAMBOR			
TOTAL Lot 6	1	7	36	48,6	14 PT 50 KVA 6 PT 100 KVA 1 PT 160 KVA	40,3

La liste des villages est donnée à titre indicatif. COMASEL se réserve le droit de procéder à la suppression et au rajout de villages et ce, dans la limite de la masse des travaux autorisée(Article IV-11).

ARTICLE I - 2 DESCRIPTION DES OUVRAGES :

1/ ETUDES D'EXECUTION :

Le Contractant aura à réaliser les études topographiques, électriques et mécaniques des lignes et branchements MT ainsi que les travaux planimétriques des villages par procédé de photogrammétrie ou de topographie.

A- Etudes MT:

Le Contractant aura à réaliser, conformément au « **Minima Techniques et Règles environnementales** » annexé au dossier d'appel d'offres international, les études complètes du réseau MT comprenant la reconnaissance et le balisage sur terrain contradictoirement avec les agents de COMASEL et de la Senelec, le levé du profil, le report sur calque, la répartition des supports et le calcul mécanique et électrique.

Le Contractant aura à réaliser un tracé de principe sur la base du plan itinéraire au 1/5000 . Ce plan doit faire ressortir le balisage, la délimitation des zones marécageuses ou inondables ou d'érosion ou à caractère particulier, le type d'isolement électrique, les zones de pollution et les obstacles intéressant le projet sur une bande de 200 m.

Après accord de COMASEL sur l'étude détaillée du tracé, le contractant procédera au balisage définitif, au relevé du profil en long aux échelles 1/2500 e pour les distances et 1/500 pour les hauteurs avec une bande planimétrique correspondante de 40 m.

Le Contractant aura à fournir :

Eléments de l'étude topographique :

- Plan itinéraire à l'échelle 1/5000e (bande de 200 m) à fournir sur fichier DXF ou DWG (+1 fichier) + 5 tirages ;

- Profil en long à l'échelle 1/2500e – 1/500e à fournir sur fichier DXF ou DWG (+1 fichier) + 5 tirages ;
- Carnet de repérage des bornes géo référencées UTM WGS 84 d'alignement et d'angle en 5 exemplaires ;
- Fichier point du profil en long récupérable sous Excel (CAMELIA profil).

Eléments de l'étude mécanique :

Après approbation par COMASEL, le Contractant devra fournir à l'issue de l'étude mécanique qu'il aura à réaliser:

- Plan itinéraire géo référencé en 1 fichier DXF ou DWG du tracé de la ligne projetée en 6 exemplaires ;
- Profil en long habillé (répartition des supports) en un fichier DXF ou DWG + 6 exemplaires ;
- Tableau des efforts et de pose des conducteurs en 6 exemplaires + fichier EXCEL ;
- Carnet de repérage des bornes d'alignement et d'angles (sommet) en six exemplaires ;
- Notes de calculs du dimensionnement des efforts (en six exemplaires);
- Carnets de piquetage donnant le quantitatif du matériel (en six exemplaires)
- Profils spéciaux de traversée aux échelles 1/1000 e pour les distances et 1/500 e pour les hauteurs en cas de surplomb de domaines appartenant aux administrations d'Etat (voies ferrées, voies navigables, lignes électriques et lignes de télécommunication, etc..) en 10 exemplaires,

Le Contractant devra fournir les éléments d'étude ci-dessus en version définitive après l'approbation de COMASEL en cinq (5) exemplaires.

B- Etudes BT:

Le contractant aura à réaliser, conformément au « **Minima Techniques et Règles environnementales** » cité plus haut, les études topographiques des villages et les calculs mécaniques et électriques des réseaux Basse tension.

Etude cartographique des villages

- Procédé de la photogrammétrie :

Le procédé de levé admis est le levé par prise de vue aérienne avec restitution numérique.

Le Contractant procédera au :

- Repérage sur carte des villages et reconnaissance contradictoire sur terrain avec les représentants de COMASEL
- Couverture photographique aérienne récente des villages y compris la fourniture d'une mosaïque correspondante à l'échelle de la prise de vue en 2 exemplaires.
- Agrandissement photographique à l'échelle de 1/2000° ou 1/1000 et établissement du calque

- Procédé de la topographie :

Les procédés de levés admis sont les suivants :

- levés directs à l'aide de stations totales,
- levés directs par procédés G. P. S. de précision,

Le Contractant procédera à :

- La reconnaissance contradictoire des villages avec les représentants de COMASEL
- L'établissement du calque à l'échelle 1/2000^e ou 1/1000.

A l'issue des études cartographiques des villages, les documents (plans géoréférencés) seront établis à l'échelle 1/2000^e ou 1/1000^e pour chaque village avec représentation des éléments suivants :

- limite des propriétés,
- la représentation des corps de rues,
- la représentation des constructions bâties et non bâties (avec indication de la porte ou des portes principales dans la demeure),
- les voies et réseaux divers (eau, électricité, téléphone),
- toponymie complète des équipements administratifs (sous-préfectures, école, centre de santé, maternité, SONATEL, SONES, SDE, Senelec, etc.),
- délimitation des zones marécageuses et inondables ou à caractère particulier.

Le Contractant devra fournir à COMASEL les documents suivants :

- plan à l'échelle 1/1000^e pour les villages de superficie inférieure ou égale à 100 hectares en 6 exemplaires,
- plan à l'échelle 1/2000^e pour les villages de superficie supérieure à 100 hectares en 6 exemplaires,
- fichier DXF ou DWG de chaque village et listing des coordonnées des polygones de précision ou des points de stéréo préparation

NOTA :

- Les quantités prévues dans le bordereau des prix du marché pour chaque type de procédé de levé planimétrique des villages doivent être respectées. Toute modification éventuelle de ces quantités ne doit être entreprise par le Contractant qu'après avoir reçu un accord écrit de COMASEL sur la base d'une demande écrite avec éléments justificatifs de la part du Contractant.

Etudes mécaniques et électriques des réseaux BT

Le Contractant tiendra compte de l'arrivée de la ligne Moyenne Tension, du choix de l'emplacement des postes de distribution et de la configuration du village et des réseaux de distribution existants et procédera aux :

- calculs électriques pour le choix des conducteurs et des protections en fonction du courant nominal, de la chute de tension admissible et de la tenue en court-circuit.
- calculs mécaniques pour le dimensionnement des accessoires de réseau, des armements et des supports.

Après étude, le Contractant devra fournir :

- plan du village à l'échelle 1/1000e ou 1/2000e avec les réseaux de distribution projetés. Ce document est à fournir en 1 exemplaire sur calque (+1) + 6 exemplaires sur papier Opaque Jet (+1) + 1 fichier DXF ou DWG,
- les notes de calculs (chute de tension) en 6 exemplaires,
- le dimensionnement mécanique et électrique du réseau BT avec les schémas nécessaires,
- les carnets de piquetage en six (6) exemplaires,
- le bordereau quantitatif du matériel pour chaque village en 6 exemplaires,
- les dossiers de traversée de voie ferrée, voie navigables, lignes électriques et lignes de télécommunication en 10 exemplaires.

Les dossiers d'études Basse Tension seront soumis à l'approbation de COMASEL

Le Contractant devra fournir les éléments d'étude ci-dessus en version définitive après l'approbation de COMASEL en 5 exemplaires.

C- Confection des dossiers :

Les études citées ci-dessus à effectuer par le Contractant donneront lieu à la confection des dossiers suivants :

C.1) Dossier technique de branchement MT :

Ce dossier sera établi par le Contractant, après mise à jour des tracés et caractéristiques des ouvrages en tenant compte des observations de COMASEL, et remis vingt et un (21) jour avant commencement des travaux pour l'ensemble des branchements situés au sein d'une même communauté rurale, en dix (10) exemplaires sur chemises simples et comprendra:

- Mémoire descriptif,
- Profils en long des branchements, portant extraits de carte au 1/100000, pour une même communauté,
- Traversées de voies ferrées, et lignes de télécommunication,
- Plan type de traversée de route,
- Tableau des traversées des lignes d'énergie électrique.

Au cas où l'étude de l'ensemble des villages relevant de la même communauté n'est pas effectuée avant commencement des travaux, le dossier technique sera établi au fur et à mesure pour les villages étudiés.

C.2) Dossier projet de construction pour les lignes et branchements MT :

Ce dossier sera établi par le Contractant en dix (10) exemplaires et remis à COMASEL vingt et un (21) jours avant le commencement des travaux pour chaque ligne de longueur supérieure ou égale à 10 km, il concerne aussi bien la ligne principale que les branchements qui en seront issus et comprendra :

- Mémoire descriptif,
- Carte générale de la ligne au 1/50 000 ou 1/100 000,
- Profils en long avec bande planimétrique,
- Traversées de routes et de lignes d'énergie électrique,

- Traversées de voie ferrées voies navigables, lignes électriques et lignes de télécommunication,
- Note de calcul relative à la force électromotrice induite sur les lignes de télécommunication.

Le cartonnage de ces dossiers sera imprimé en Français.

D- Contrôle des études et réception de piquetage :

Le Contractant remet pour approbation en cinq (05) exemplaires, les plans d'études MT et BT, les carnets de piquetage, les notes de calcul de chute de tension BT et les notes de calcul mécanique et électrique MT après avoir procédé au piquetage des ouvrages MT et BT avec matérialisation sur le terrain (piquets, peinture, bornes,...).

La réception contradictoire du piquetage MT et BT sera effectuée sur la base des plans d'étude au plus tard trois (03) semaines à compter de la date du dépôt des plans par le Contractant avec signature contradictoire (bon pour exécution) des cinq (05) plans et carnets de piquetage dont un (01) pour le Contractant et les quatre (04) autres pour COMASEL.

2/ CONSTRUCTION DES RESEAUX MOYENNE ET BASSE TENSION :

2-1. Construction des lignes et branchements MT aériens.

Le Contractant utilisera lors de la construction des lignes et branchements MT essentiellement les fournitures et matériels suivants conformément au « **Minima Techniques et Règles environnementales** » cité plus haut :

Conducteurs : - Câbles Almélec de section 34,4 mm² et 54,6 mm² .
- Câbles Alu Acier de section 59,7 mm²

Armements : - en nappe voûte, herse et poutre confectionnées en menuiserie métallique galvanisée.

Isolateurs : - Chaînes d'isolateurs en composite ou en verre trempé avec accessoires.

Supports : - Poteaux en béton armé ou acier traité antirouille ou galvanisés.
- Pylônes métalliques.

NOTA:

- Tous les IACM seront installés avec plaques d'identification de réseau de distribution.

- Dans les zones bord de mer (ou à forte humidité, pollution,...), les composants électriques doivent être sur-isolés.

- Tout le matériel électrique utilisé dans la réalisation des ouvrages doit être testé en usine et doit répondre aux conditions climatiques et particulières conformément au « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut.

Un certificat d'essai du matériel à installer doit être présenté par le Contractant à COMASEL avant son installation.

2-2. Comptage MT :

2-2-1 Comptage MT placé côté ligne MT.

Le dispositif de comptage MT doit être constitué des éléments suivants conformément aux « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut :

- 3 transformateur(s) MT de courant de classe 0.5, de précision 15 VA, et d'un calibre approprié.
- 3 transformateur(s) de tension MT de classe 0.5, de précision 15 VA, et d'un rapport de tension approprié.
- un compteur d'énergie active et réactive numérique fourni par la Senelec.
- Boîtes d'essais et de mesures type SECURA ou similaire.
- Porte fusible pour la protection du circuit tension.

L'installation du dispositif de comptage doit respecter les points suivants :

- les appareils doivent être placés dans un tableau de comptage MT à l'intérieur d'une cabine fermée non accessible au public les mettant à l'abri des chocs, de l'humidité, des températures excessives, des poussières et des vapeurs corrosives;
- un espace libre d'au moins 1 m par rapport au point le plus saillant des appareils doit être réservé sur le devant du tableau à l'intérieur de la cabine; les indications de tous les appareils doivent être facilement lisibles depuis le devant du tableau;
- les transformateurs de tension et de courant doivent être placés conformément au plan établi par le contractant et validé par SENELEC;
- les transformateurs de courant doivent être placés immédiatement en aval de la protection de l'antenne MT;
- les transformateurs de mesure doivent être aisément accessibles en vue de leur vérification et de leur remplacement éventuel;
- le tableau de comptage doit être situé le plus près possible des transformateurs de mesure.

L'installation du dispositif de comptage doit respecter le « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut.

L'ensemble de ces équipements est identifié dans le bordereau des prix sous la désignation « **Fourniture et mise en place du comptage moyenne tension Type 11** »

2-2-1 Comptage MT placé côté Basse tension (Comptage type 10).

Le comptage MT installé côté BT à la sortie du secondaire du Transformateur de puissance H61 est constitué des éléments suivants :

- 3 TC tores BT classe de précision 0,5 et de rapport approprié.
- 2 boîtes d'essais et de mesures Type SECURA ou similaire
- 1 compteur d'énergie active et réactive numérique fourni par SENELEC
- 1 porte fusible de protection circuit tension BT

L'ensemble est monté dans un coffret de comptage agréé par SENELEC.

Le Montage du coffret doit être conforme au plan standard de SENELEC.

L'ensemble de ces équipements est identifié dans le bordereau des prix sous la désignation « **Fourniture et mise en place du comptage moyenne tension Type 10** »

2-3. Massif de fondation MT et BT :

Le massif de fondation pour supports électriques MT et BT doit être conforme aux « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut.

La qualité du béton à mettre en œuvre doit être approuvée par un laboratoire agréé. Le béton constituant les massifs de fondation est préparé sur une aire propre et dosé à raison de 200 kg de ciment portland CPA 250/315 ou de 250 kg de ciment laitier de qualité correspondante par mètre cube mis en œuvre.

Pour cela, le Contractant est tenu de procéder, à ses frais, aux essais d'étude et de convenance du béton conformément aux « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut. La formulation du béton (provenance des constituants, leurs composition, les résistances à 7 et 28 jours et la plasticité du béton) établie par ce laboratoire doit être soumise à l'approbation de COMASEL avant coulage du béton.

Le Contractant procédera par l'intermédiaire d'un laboratoire agréé et à ses frais, aux contrôles des massifs au fur et à mesure de leurs réalisations. Le contrôle portera sur un échantillonnage minimal de 1% du nombre de massifs prévus au marché. Les résultats du contrôle seront présentés à COMASEL avec le dossier du récolement.

La conformité des résultats des contrôles effectués ne diminue en rien la responsabilité du Contractant quant à la qualité globale des massifs réalisés dans le cadre du contrat. COMASEL se réserve le droit de procéder à des contrôles supplémentaires soit sur les travaux en cours, soit sur ceux déjà réalisés.

2-4. Construction des postes de transformation MT/BT :

Poste de transformation aérien sur poteau :

Le Contractant exécutera essentiellement les opérations citées ci-après conformément aux « **minima techniques et règles environnementales** » des postes de transformation aériens sur poteau.

Est autorisée, l'installation des transformateurs MT/BT à refroidissement à huile et des transformateurs à sec.

Génie Civil (1 ou 2 départs 1^{ère} catégorie aérien) :

a) Fourniture, transport, manutention à pied d'œuvre et levage du poteau béton ou pylône métallique d'effort adéquat conforme au plan standard de SENELEC. Exécution de la fouille et du massif de fondation normal et de la plate forme de manœuvre du disjoncteur BT.

b) Equipement et montage 36 KV

Fourniture et montage de :

- Un jeu de 3 parafoudres y compris manchons d'ancrage et rallonges.
- Menuiserie métallique galvanisée complète comprenant : la herse d'ancrage pour parafoudres, les ferrures supports du transformateur et la protection mécanique des câbles de puissance.
- Un disjoncteur basse tension haut de poteau (1 ou 2 départs) de calibre adéquat avec tringlerie et poignée de commande.
- Montage du transformateur 50 KVA, 100 KVA ou 160 KVA - 30 KV +5 % /400/231V
- Liaison transformateur - disjoncteur par 4 câbles unipolaires 120 ou 95 mm² cuivre tension d'isolement 1000V selon la puissance du transformateur.
- Plaques et affiches réglementaires
- Mise à la terre de l'ensemble des ferrures et des parafoudres par fil cuivre nu 60/10 avec

- protection mécanique et borne de mesure.
- Mise à la terre du neutre avec barrette de sectionnement avec câble cuivre isolé de 1 x 35 mm², tension d'isolement 1000 V avec protection mécanique. Cette terre sera placée sur le premier support du réseau BT.
- Coffret d'éclairage public galvanisé entièrement équipé (monté sur le 1^{er} support du réseau BT) comprenant :
 - 1 contacteur tripolaire de calibre 100 A avec un sectionneur.
 - porte fusibles équipé de 3 fusibles de calibre adéquat + 1 bouchon de neutre + jeu de 3 fusibles de rechange.
 - 1 horloge EP (fourniture par le Contractant).
 - 1 interrupteur manuel.
 - 1 compteur actif 4 fils 230/400 V que COMASEL fournira calibré et plombé.
 - Raccordement du coffret d'EP par câbles U1000RO2V 4x35 mm² cuivre.
 - Le câblage et tout le matériel nécessaire au raccordement d'éclairage public.
- Une plaque portant le nom de COMASEL (fournie par le Contractant).
- Fourniture et installation par le Contractant d'une plaque d'identification du réseau de distribution.
- Départ aérien: Liaison au Disjoncteur par câble torsadé aluminium 3x70+54,6 + 1x16 mm², y compris la fourniture des raccords bi-métaux et des accessoires de fixation sur le poteau.

Le montage doit être conforme au plan de poste H61 de SENELEC.

2-5. Réseau basse tension :

Le réseau basse tension à construire conformément « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut sera en faisceau 1^o catégorie aérien isolé tendu sur poteaux bois, béton armé ou acier percé ou posé sur façade. Les conducteurs seront en câble préassemblé isolé en aluminium de section 70 , 50 ou 35 mm² avec neutre porteur en Almélec de section 54,6mm² ou en câble isolé torsadé en aluminium 4x25 et 4x16 mm².

Le conducteur d'éclairage public sera en aluminium de section 16 mm².

Les poteaux bois seront callés à la pierre sèche ou avec un massif de fondation normal en fonction de la nature du terrain et l'effort des supports et exceptionnellement par socle en béton armé dans les zones marécageuses ou inondables.

Les travaux comprennent la fourniture de tout ce qui est nécessaire au montage pour que la mise sous tension puisse être effectuée à la réception.

Tout le matériel déposé est à rentrer aux endroits fixés par COMASEL contre un bon de décharge. Les massifs des supports irrécupérables seront détruits sur une profondeur de 40 cm

2-6. Eclairage public :

L'éclairage public (en abrégé EP) doit être techniquement possible dans la conception du réseau BT, mais sa réalisation pratique ne sera exécutée qu'après accord de COMASEL.

NOTA :

- Tout le matériel déposé est à acheminer aux endroits fixés par COMASEL à la charge du Contractant contre un bon de décharge. Les massifs des supports irrécupérables seront détruits sur une profondeur de 40 cm

- Les travaux comprennent la fourniture de tout ce qui est nécessaire au montage pour que la mise sous tension puisse être effectuée à la réception.
- Tout le matériel électrique utilisé dans la réalisation des ouvrages doit être testé en usine et doit répondre aux conditions climatiques sénégalaises et aux « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut.
- Un certificat d'essai du matériel doit être présenté par le Contractant à COMASEL avant son installation.

CHAPITRE II

CONDITIONS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE

ARTICLE II - 1 PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES :

Pour être prise en considération, les propositions devront être remises sous la forme suivante pour permettre l'ouverture des plis en deux (2) temps :

- Ouverture des références techniques ;
- Ouverture des offres commerciales.

- **Les références techniques et les cautionnements provisoires pour chacun des lots ayant fait l'objet d'offre commerciale doivent être mis dans une enveloppe portant l'inscription : "Références techniques et Cautionnements "**

- **La soumission établie sur papier timbré et la pièce II "Bordereau des prix – détail estimatif" correspondante seront mises dans une enveloppe cachetée pour chaque lot, portant l'inscription "Soumission au lot n°".**

- **Chaque lot sera traité séparément et donnera lieu à un marché à part. Il est donc impératif que les cautionnements provisoires soient établis par lot ainsi que les soumissions et les bordereaux des prix –détails estimatifs.**

L'ensemble des enveloppes précédentes et du restant des pièces du dossier de l'Appel d'Offres International seront enfermés dans une autre enveloppe également cachetée, portant la raison sociale du soumissionnaire et la nature du contenu :

Appel d'Offres International N° **CLG 001/2010**. ayant pour objet : Electrification moyenne et basse tension de 275 villages dans le cadre de la Concession d'Electrification Rurale de la Région de Louga au SENEGAL (Départements de Louga, Kebemer et Linguere).

L'offre préparée par le soumissionnaire, toute correspondance et tous documents concernant l'offre seront rédigés en langue française, étant entendu que tout document imprimé fourni par le soumissionnaire peut être rédigé en une autre langue, dès lors qu'il sera accompagné par une traduction en langue française; dans ce cas et aux fins de l'interprétation de la soumission, la traduction française fera foi.

Les dossiers d'offres, dûment complétés sous plis fermés pour chaque lot, devront parvenir recommandés à l'adresse suivante :

**MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR GENERAL DE COMASEL DE ST LOUIS :
Quartier Ngallèle - Route de l'UGB - BP. 270 Saint-Louis, Sénégal.**

Ou être remis contre récépissé au bureau de dépôt des offres du siège social de COMASEL de Saint Louis sis Quartier Ngallèle - Route de l'UGB - Saint-Louis, Sénégal

Les plis devront parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard à la date prévue dans la présente

pièce de l'appel d'offres international, terme de rigueur, les dossiers parvenus postérieurement au délai fixé ne seront pas admis et pourront être retournés à l'expéditeur.

Par ailleurs, COMASEL ne saurait être tenu pour responsable des retards de transmission ou des égarements du courrier qui pourraient survenir lors de la transmission des dossiers par la poste.

Toutefois et pour éviter toute contestation sur la date de remise des offres, il est recommandé aux soumissionnaires de remettre leurs plis au Président de la Commission d'ouverture et de jugement séance tenante avant l'ouverture des offres.

Toute déclaration de moyens non justifiée ne sera pas prise en compte.

- NOTA IMPORTANT

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que leur offre de base doit se faire en respectant strictement les conditions du cahier des charges. En tout état de cause, toute réserve éventuelle sur les clauses techniques ou commerciales du présent cahier des charges doit faire l'objet d'une note jointe à l'offre technique (enveloppe portant l'inscription "références"). A défaut, toute réserve soulevée au niveau de l'offre commerciale ne sera pas prise en considération.

Les concurrents ne doivent en aucun cas donner des indications sur les prix dans cette note de réserves éventuelles.

ARTICLE II - 2 ETABLISSEMENT DES OFFRES :

Les concurrents devront fournir en un seul exemplaire et sous la forme précisée à l'article (Présentation et dépôt des offres), le dossier d'Appel d'Offres international constitué obligatoirement comme suit :

Ce mode de présentation est impératif

- 1- La Soumission sur papier timbré conforme au modèle ci-joint en annexe n° 1. Toute soumission non conforme à ce modèle sera déclarée nulle et non avenue.
- 2- Le Cahier Bordereau des prix dûment complété et comportant les indications suivantes :
 - a) Montant proposé avec le sous-détail des prix hors taxe et hors douane. Il est impératif qu'un prix soit donné pour chaque sous-ensemble. Dans le cas où le soumissionnaire donnerait un prix global pour plusieurs sous-ensembles, COMASEL se réserve le droit d'en effectuer, d'autorisé, la décomposition sans que le soumissionnaire puisse en faire un sujet de réclamation.
 - b) Les prix seront exprimés en chiffres et en toutes lettres. En cas de divergence, les montants exprimés en toutes lettres feront foi.

En outre, les prix d'une offre ne doivent en aucun cas être tributaires des résultats d'un autre appel d'offres.

- 3- La déclaration sur l'honneur suivant modèle joint en annexe n° 2;

4- Le Cautionnement provisoire;

5- La note spéciale sur le programme général des travaux proposés et l'importance du personnel que le soumissionnaire compte mettre en oeuvre pour mener à bien les travaux, selon modèle joint en annexe n°3;

6- La note détaillée donnant la liste énumérative et descriptive du matériel mis en oeuvre :

- Véhicules,
- Outillage Spécial,
- Engins de levage,
- Matériel de sécurité.

7- La note spéciale sur l'organisation de son bureau d'études et sur la composition et la qualification (avec références) de son équipe de spécialistes pour les vérifications et essais avant la mise en service.

8- La note spéciale sur la provenance des appareils qu'il propose ainsi que les notices des constructeurs se rapportant à ces appareils.

9- La liste des sources d'approvisionnement des matériaux de construction.

10- La liste des sous-traitants éventuels avec les parties d'ouvrage respectivement citées.

11- Attestation de visite des lieux selon modèle joint en annexe n° 4.

12- Le présent AO dûment paraphé.

ARTICLE II - 3 DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT DES OFFRES :

Les offres établies peuvent être reçues par courrier ou déposées contre récépissé au siège de COMASEL sis : Quartier Ngallèle - Route de l'UGB - Saint-Louis - Sénégal, au plus tard le **Vendredi 12 Novembre 2010** avant **14 H (Heure Sénégalaise)**, terme de rigueur. Sinon le dossier de l'offre pourra être remis séance tenante au Président de la commission, au début de la séance et avant ouverture des plis.

L'ouverture des plis se déroulera en séance publique, **le Vendredi 12 Novembre 2010 à partir de 14 H 15 (Heure Sénégalaise)** au siège social de COMASEL sis : Quartier Ngallèle - Route de l'UGB - Saint-Louis, Sénégal, les soumissionnaires pourront assister ou s'y faire représenter.

L'ouverture des plis se fera en deux (2) étapes :

-1ère étape : Examen et jugement des offres techniques

A l'ouverture des plis, seules les offres techniques seront ouvertes et examinées sans que les enveloppes « offres commerciales » soient ouvertes.

- 2ème étape : Examen et jugement des offres commerciales

L'ouverture des plis contenant les offres commerciales se fera après l'examen des offres techniques et à une date qui sera communiquée aux soumissionnaires.

Les enveloppes « offres commerciales » des soumissionnaires déclarés conformes à l'issue de l'examen de la 1ère étape seront ouvertes et examinées. Les offres des soumissions déclarées non conformes leur seront retournées.

COMASEL retiendra l'offre la moins disante par lot dans la limite de trois lots maximum par soumissionnaire.

Au cas où un soumissionnaire serait moins disant pour plus de trois lots, lui seront attribués les trois premiers lots dans l'ordre décroissant des montants des soumissions éventuellement corrigées. Pour les autres lots, le deuxième moins-disant pour chacun d'eux sera invité à s'aligner sur le montant offert par le moins disant. En cas de refus, la même invitation sera adressée au profit des poursuivants dans le classement. La suite à réserver à ces lots sera décidée en fonction des résultats de cette démarche

ARTICLE II - 4 ACCEPTATION DES OFFRES :

Sont prises en considération les offres émanant des soumissionnaires (entreprises ou groupement d'entreprises) répondant aux conditions suivantes :

- a) Avoir respecté les conditions de soumission et de dépôt des offres, définies par le présent appel d'offres international;
- b) Avoir des références dans la réalisation des réseaux lignes et postes de transformation (MT-BT) ;
- c) Ayant réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois (3) dernières années minimum de trois cent millions (300 000 000) de FCFA. Pour les groupements d'Entreprises, leurs chiffres d'affaires seront cumulés pour le calcul du chiffre d'affaires annuel moyen ;
- d) Ayant fourni tous les éléments demandés dans le présent appel d'offres international ;
- e) Ayant proposé une offre technique conforme aux spécifications du présent appel d'offres International ;

L'offre moins disante pour chaque lot sera retenue.

ARTICLE II - 5 MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES :

COMASEL peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie d'amendements les documents d'appel d'offres.

Les candidats ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres international dans le but de soumissionner, doivent s'identifier en adressant un email dès chargement du dossier de l'appel d'offres à Monsieur l'Administrateur Général de COMASEL à l'adresse électronique farah @one.org.ma.

Les candidats identifiés, seront informés de toute modification du présent appel d'offres ou report de la date d'ouverture des plis.

ARTICLE II - 6 RESPECT DE LA NORMALISATION EN VIGEUR :

Le soumissionnaire devra obligatoirement proposer des équipements répondant aux normes en vigueur au SENEGAL conformément aux « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut.

ARTICLE II - 7 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :

Compte tenu des délais d'études des offres et de passation des marchés, les propositions devront être assorties d'une option de six (06) mois.

Le fait de répondre au présent Appel d'offres international sera considéré comme un engagement de la part du soumissionnaire sur ce point.

Les soumissionnaires seront liés, d'une façon ferme, à COMASEL, par les soumissions souscrites, pendant une durée de six (06) mois à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis sous préjudice des dispositions de l'alinéa ci-après :

Si la notification du choix, n'est pas faite à l'entrepreneur désigné et celle d'une éviction aux autres concurrents dans ledit délai de six (06) mois, les concurrents seront libres de renoncer à leurs soumissions, à condition d'en faire la déclaration à COMASEL par lettre recommandée.

Tant qu'ils n'ont pas utilisé de cette faculté, les soumissionnaires resteront engagés vis à vis de COMASEL par leurs soumissions jusqu'à la notification de l'adjudication ou de l'éviction, quelle qu'en soit la date.

Il est précisé qu'en cas de désistement de l'adjudicataire pendant la durée de validité de l'offre, son cautionnement provisoire pourra être confisqué.

ARTICLE II - 8 GROUPEMENT

Il peut être constitué entre candidats à l'appel d'offres international des groupements conjoints ou solidaires. Les membres du groupement désignent un «Chef de file».

Le groupement devra être constitué sur la base d'un protocole identifiant le chef de file ainsi que les missions de chaque membre du dit groupement. Les signataires du dit protocole doivent être munis de pouvoirs leur conférant les droits de signature aux noms et pour le compte de leurs entreprises.

Le Chef de file est solidaire des autres membres du groupement, dans le cas d'un groupement conjoint.

Chacun des membres du groupement est solidaire des autres membres, dans le cas d'un groupement solidaire.

Le Chef de file doit nécessairement répondre aux conditions d'acceptation objet de l'article II-4.

La contribution de chaque membre du groupement doit être clairement précisée dans l'offre.

Le Chef de file est le seul interlocuteur technique et financier de COMASEL et représente les autres membres du groupement.

ARTICLE II - 9 PREFERENCE EN FAVEUR DES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES MAROCAINES ET SENEGALAISES :

Afin de promouvoir les groupements entre les entreprises marocaines et sénégalaises, une préférence est accordée à ce type d'association.

A cet effet, et aux seules fins de comparaison, les offres commerciales établies par les groupements mixtes d'entreprises marocaines et sénégalaises, qu'elles soient conjointes ou solidaires, seront réduites d'un taux de 5% du montant total de leurs offres.

Il est entendu que ce taux de préférence, n'est appliqué qu'à la comparaison des offres et que l'offre retenue sera adjugée au montant de la soumission.

ARTICLE II - 10 DROITS DE DOUANE ET TAXES CONNEXES :

Conformément à « la convention cadre pour les programmes et projets d'électrification rurale de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale » dont ci joint en annexe 7 une note d'information sur les exonérations fiscales, seront exonérés des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée toutes fournitures entrant dans la réalisation des ouvrages objet du présent appel d'offres international.

Pour les fournitures de matériel importé, le Contractant est en charge de la déclaration douanière et de toutes les démarches et opérations de dédouanement, transit, magasinage. COMASEL fournira les documents nécessaires pour l'exonération douanière et celle de la TVA.

A cet effet, le Contractant est tenu de déposer contre accusé de réception à COMASEL, pour le matériel destiné à être utilisé dans le cadre de cet appel d'offres, les documents suivants :

- Avis d'expédition du matériel en cas d'importation (connaissance ou lettre de transport maritime ou aérien).
- Facture pro forma mentionnant le projet auquel est destiné le matériel.
- Titres d'exonération remplis (les formulaires sont à récupérer auprès de la Chambre de Commerce au Sénégal).

COMASEL s'engage sur l'obtention du titre d'exonération de la TVA et des frais de douane pour ce matériel dans un délai limite de vingt (20) jours à compter de la date du dépôt de ces documents.

Dans le cas où ce délai n'aurait pas été respecté, COMASEL instruit le Contractant, soit :

- de procéder sous le régime de la consignation au dédouanement à la charge de COMASEL du matériel. Dès obtention de l'exonération, le contractant entame les démarches nécessaires auprès des services de la Douane pour le remboursement en faveur de COMASEL des frais de dédouanement.
- Ou de différer le dédouanement jusqu'à obtention de l'exonération. Dans ce cas, les frais de magasinage sont à la charge de COMASEL à partir du jour vingt et un (21) de la date de remise des documents pour l'exonération par le Contractant à COMASEL

ARTICLE II - 11 BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF :

Le détail estimatif des fournitures et travaux à réaliser est donné à la pièce II. Il convient cependant de bien noter que :

1) La désignation de matériel ou matériaux par leur nom de marque de fabrique n'est donnée qu'à titre indicatif, chaque entrepreneur restant libre de proposer dans les offres données en variantes d'autres matériels ou matériaux de qualité égale ou supérieure et après accord de COMASEL

L'offre conforme au manuel descriptif des prix type des fournitures et ouvrages élémentaires travaux « M.D.P.T » annexé au dossier d'appel d'offres international devra de toute façon être respectée en dehors des variantes éventuelles.

2) Les quantités du présent bordereau sont données à titre indicatif. Elles seront réajustées conformément aux plans qui seront approuvés par COMASEL pour la réalisation des travaux.

ARTICLE II - 12 PRIX DE LA SOUMISSION ET MONTANT DE L'OFFRE :

Les prix unitaires proposés par les soumissionnaires pour chaque poste du bordereau des prix doivent être donnés **soit en FCFA ou en EURO, Hors Taxes et Hors Douanes.**

Le montant total de l'offre à indiquer dans la soumission pour chaque lot doit être établi sur la base des prix unitaires proposés et des quantités de chaque poste du bordereau des prix susvisés. Toutefois, les soumissionnaires ont latitude de proposer un rabais global à appliquer sur ce montant.

Il est précisé qu'au cas où des prix de fournitures ou de main d'œuvre ne seraient pas mentionnés dans la ventilation, ces prix seraient interprétés comme étant inclus dans le prix global de la soumission.

ARTICLE II - 13 OFFRE ANORMALEMENT BASSE OU EXCESSIVE :

Une offre par lot est considérée anormalement basse ou excessive lorsqu'elle est inférieure ou supérieure de plus de vingt cinq pour cent (**25%**) par rapport à la moyenne arithmétique de l'estimation du lot de l'Appel d'Offres et de la moyenne des offres financières des autres soumissionnaires.

Les prix unitaires du bordereau des prix sont appréciés selon les mêmes critères ci-dessus.

Lorsque la commission constate que l'offre la plus avantageuse est anormalement basse ou qu'un ou plusieurs prix unitaire (s) figurant dans le bordereau des prix -détail estimatif de l'offre sont anormalement bas ou excessifs sur la base des critères fixés au présent article, la commission d'appel d'offres demandera la justification de ces prix.

Au vu des éléments de justification qui lui sont présentés, la commission est fondée à retenir ou à écarter ladite offre.

ARTICLE II - 14 CORRECTION DES ERREURS :

La Commission vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres international pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles de la façon suivante :

- lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi,
- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi à moins que la Commission n'estime qu'il s'agit d'une erreur grossière dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la soumission sera alors corrigé. Le montant ainsi corrigé engage le Soumissionnaire.

Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie d'offre pourra être confisquée.

ARTICLE II - 15 CONTESTATION ET ARBITRAGE :

Pour tout différend découlant du marché, les parties apporteront tous leurs efforts et leur bonne volonté en vue de les régler à l'amiable.

Au cas où l'accord ne serait pas intervenu dans les quinze jours qui suivent la tentative de règlement à l'amiable, les différends seront tranchés par les juridictions Sénégalaises compétentes.

En aucun cas, la procédure adoptée pour le règlement des litiges, ne pourra retarder ou suspendre l'exécution du marché.

ARTICLE II - 16 ASSURANCE DES RISQUES AU SENEGAL :

- I Le Contractant devra, à ses propres frais, contracter et maintenir en vigueur, les assurances énumérées ci-dessous, et ce sous les conditions stipulées dans cette même annexe et pendant toute la durée d'exécution du Marché. L'identité des assureurs et la forme des polices seront soumises à l'approbation de COMASEL, étant entendu que cette approbation ne devra pas être refusée sans motif légitime.

Le contractant s'engage à respecter le droit applicable en matière d'assurance et de réassurance et à le faire respecter par ses sous-traitants.

- a) Assurance du fret en cours de transport
Couvant la perte ou les dommages causés aux matériels et équipements (y compris les pièces de rechange) et aux Equipements du Contractant devant être fournis par le Contractant ou ses sous-traitants, et survenant en cours de transport entre les usines ou dépôts de leur fournisseur, fabricant ou constructeur, jusqu'à leur arrivée sur le site.
- b) Assurance tous risques des travaux de montage
Couvant la perte ou les dommages causés aux installations sur le site, survenant avant l'achèvement des installations, avec une extension de garantie couvrant la responsabilité du Contractant au titre de la perte ou des dommages survenant pendant la période de

garantie, aussi longtemps que le Contractant restera sur le site pour exécuter ses obligations pendant la période de garantie.

- c) Assurance de responsabilité civile vis-à-vis des tiers
Couvrant les risques de dommages corporels causés à des tiers ou les risques de décès de tiers (y compris le personnel de COMASEL) et les risques de perte ou de dommages causés à des biens, survenant en relation avec l'exécution du Marché.
 - d) Assurance de responsabilité civile automobile
Couvrant l'utilisation de tous les véhicules utilisés par le Contractant ou ses sous-traitants (qu'ils en soient ou non propriétaires) en relation avec l'exécution du Marché.
 - e) Assurance contre les accidents du travail
Conformément aux exigences légales applicables dans tout pays où tout ou partie du Marché doit être exécuté.
 - f) Autres assurances
Toutes autres assurances qui pourront être spécifiquement convenues entre les parties au présent Marché.
- II COMASEL devra être nommément désignée comme co-assuré au titre des polices d'assurance contractées par le Contractant en vertu de la Clause I ci-dessus, exception faite de l'assurance du fret en cours du transport, responsabilité civile automobile et de l'assurance contre les accidents du travail. En outre, les sous-traitants du Contractant devront être nommément désignés comme co-assurés au titre des polices d'assurance contractées par le Contractant en vertu de la Clause I ci-dessus, exception faite de l'assurance du fret en cours de transport, de l'assurance contre les accidents du travail et de l'assurance de responsabilité civile automobile. Par ailleurs, les assureurs devront renoncer, aux termes de ces polices, à tous leurs droits de subrogation à l'encontre de ces co-assurés, du fait de sinistres ou de demandes d'indemnités résultant de l'exécution du Marché.
- III Le Contractant devra fournir à COMASEL des certificats d'assurance (ou des copies des polices d'assurance) prouvant que les polices exigées sont pleinement en vigueur et effectives. Les certificats devront stipuler que les assureurs seront tenus d'informer COMASEL de tout changement de garantie, défaut ou refus de renouvellement ou d'une résiliation d'assurances au moins vingt et un (21) jours avant la date de modification de garantie, de renouvellement ou de la résiliation.
- IV Le Contractant devra veiller à ce que son ou ses sous-traitants souscrivent et maintiennent en vigueur, les polices d'assurance appropriées couvrant leur personnel, leurs véhicules et les travaux exécutés par eux en vertu du Marché, à moins que ces sous-traitants ne soient couverts par les polices contractées par le Contractant.
- V Si le Contractant s'abstient de contracter et/ou de maintenir en vigueur les assurances visées à la Clause 1 ci-dessus, COMASEL pourra contracter ces assurances et les maintenir en vigueur, et déduire toute prime que COMASEL aura payée à l'assureur, ou recouvrer autrement le montant de la prime ainsi payée, comme si c'était une dette due par le Contractant.
- VI Sauf stipulation contraire du Marché, le Contractant devra assurer la préparation et le suivi de

tous les dossiers de demandes d'indemnisation présentés en vertu des polices qu'il aura contractées en application des clauses de I à V et toutes les indemnités ou remboursements payés par les assureurs devront être encaissées par le Contractant. COMASEL devra fournir au Contractant si nécessaire, l'assistance qui pourra être demandée par le Contractant. Dans tous les cas où des réclamations effectuées au titre des assurances souscrites et pouvant mettre en jeu les intérêts de COMASEL, le Contractant ne devra donner aucune décharge ni conclure aucun règlement transactionnel avec l'assureur, sans avoir obtenu le consentement préalable et écrit de COMASEL.

ARTICLE II - 17 DECLARATION D'INTEGRITE :

Le soumissionnaire ou, le cas échéant, les membres en cas de groupements signent et s'engagent à se conformer à la déclaration d'intégrité présentée en annexe n° 5,

ARTICLE II - 18 DELAI DE SIGNATURE ET DE TIMBRAGE :

Le Contractant sera tenu de retourner à COMASEL, dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la date de leur réception, les deux exemplaires originaux du marché pour chaque lot dûment signés et timbrés ou lui faire part de ses observations, au cas où la rédaction dudit marché soulèverait une quelconque réserve de sa part.

Si le Contractant ne répond pas dans le délai de 15 (quinze) jours ou s'il use de manœuvres dilatoires pour retarder la notification du marché, COMASEL sera en droit de l'évincer et de confisquer son cautionnement provisoire.

Dans le cas où, suite aux observations formulées par le Contractant, la rédaction du texte définitif du marché nécessiterait un délai supplémentaire, le Contractant ne pourra en aucun cas s'en prévaloir pour se désister. COMASEL se réserve le droit, dans le cas où l'accord ne pourrait, en définitive, se faire avec le Contractant, de traiter avec une autre Entreprise de son choix.

ARTICLE II - 19 TRANSFERT DU MARCHE A LA SOCIETE DE PROJET A CREER

Les marchés issus de cet appel d'offres ainsi que tous les actes, droits et obligations qui leur sont rattachés seront transférés à la société de projet dès sa création.

La soumission à l'appel d'offres implique acceptation de cette disposition.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS TECHNIQUES

ARTICLE III - 1 MATERIEL A FOURNIR PAR LE CONTRACTANT :

Pour être accepté à être installé dans les ouvrages objet du présent appel d'offres international, le matériel fourni par le Contractant, doit être conforme aux « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut.

Le matériel destiné à être utilisé doit être réceptionné en usine avant son expédition. A cet effet, le Contractant est tenu d'organiser une mission de réception en usine en faveur de quatre (4) cadres désignés par COMASEL. Les frais de transport et de séjour sont à la charge du Contractant.

Les fiches techniques, les originaux ou copies certifiées conformes des rapports d'essais du matériel doivent être réalisés dans le respect des « **minima techniques et règles environnementales** » cité plus haut, par un laboratoire officiel ou accrédité et présentés par le Contractant;

Les concurrents devront indiquer la marque et l'origine du matériel qu'ils se proposent d'installer. COMASEL se réserve le droit d'exiger la production avant ouverture du chantier du certificat attestant la conformité ou l'origine de tout ou partie du matériel.

L'emballage, éventuellement le calage du matériel, ainsi que les formalités relatives à son expédition et à son transport à pied d'œuvre, incombent entièrement au Contractant.

Le Contractant prend les mesures nécessaires pour expédier son matériel en temps opportun de manière à éviter les séjours prolongés des wagons ou des bateaux dans les ports ou l'entreposage de ses équipements. Il supporte la responsabilité de toute interruption dans l'embarquement ou de tout ajournement de celui-ci provenant de dispositions inadéquates prises par lui ; en particulier il prend dans ce cas toutes dispositions pour assurer la sécurité, la sauvegarde et la conservation du matériel.

Le Contractant est responsable de toutes avaries, pertes ou détériorations survenues jusqu'à la réception définitive. Cette responsabilité s'étend aux dommages causés aux tiers.

La responsabilité des emballages et du transport incombe entièrement au Contractant.

ARTICLE III - 2 SOUS – TRAITANCE :

Le Contractant a la faculté de sous-traiter des fractions de l'engagement sous réserve de l'accord de COMASEL par écrit.

Le Contractant reste entièrement responsable de l'exécution de la totalité de l'engagement.

Le Contractant ne peut en aucun cas sous-traiter la totalité de l'engagement.

ARTICLE III - 3 CONFORMITE DES OUVRAGES :

Le Contractant prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer au fur et à mesure de l'exécution des travaux, de la conformité des ouvrages réalisés.

A l'annonce de la fin des travaux de chaque village, le Contractant doit remettre à COMASEL, l'attestation de conformité attestant que les ouvrages sont exécutés conformément aux exigences du marché et aux règles de l'art. Ladite attestation, dûment signée par le signataire du marché, sera établie selon modèle qui sera joint à l'ODS de commencement des travaux.

ARTICLE III - 4 DOSSIER DEFINITIF :

Le Contractant doit également fournir à COMASEL le dossier définitif des travaux de l'ensemble des lignes MT en dix (10) exemplaires pour chaque ligne conforme à tous les détails de construction.

Le dossier définitif devra être remis à COMASEL dans le délai le plus court qui ne doit pas excéder 30 jours après notification par le Contractant de la fin des travaux du dernier village du marché.

Chaque dossier comprendra :

- Mémoire descriptif.
- Cartes générales au 1/100 000° ou au 1/50 000°.
- Profil en long avec bande planimétrique.
- Traversées de routes et de lignes HT.
- Traversées des lignes télécommunications.
- Carnets de piquetage définitif.
- Types de supports, pour les supports spéciaux, les plans détaillés et les calculs justificatifs.
- Schémas de rotation des phases.
- Position des manchons de jonction.

Le cartonnage de ce dossier sera imprimé en Français.

N.B : Pour ces dossiers, les photocopies des pièces ne sont pas acceptées.

ARTICLE III - 5 ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE FIN TRAVAUX :

Le dossier de fin des travaux comprenant les plans de récolement, les calques et les contre-calques, les carnets de piquetage définitifs des travaux réalisés en deux (2) exemplaires, les bons de décharge du matériel déposé, devra être remis à COMASEL trente (30) jours après notification par le Contractant de la fin des travaux du dernier village.

ARTICLE III - 6 PANNEAUX D’AFFICHAGE :

A l'ouverture du chantier et avant commencement des travaux, le Contractant doit fournir et installer sur les lieux des travaux un ou plusieurs panneaux comportant des informations relatives à

l'ouvrage à réaliser.

Les informations doivent être rédigées en Français et validées par COMASEL avant leur emplacement.

Le ou les lieux d'emplacement du ou des panneaux seront choisis par COMASEL.

ARTICLE III - 7 PLANNING DE REALISATION DES TRAVAUX :

Le Contractant est tenu de fournir dans son offre un planning de réalisation pour chaque village. Ce planning doit donner le programme chronologique de déroulement des différentes opérations pour chaque village (reconnaissance, études, piquetage, approvisionnement du matériel, ouverture de fouilles, levage des supports, pose des armements, déroulage des conducteurs, équipement des postes, installation du comptage MT, réception et mise en service etc.).

Ce planning doit être conforme au délai partiel fixé à l'Article IV - 9 du présent Appel d'Offres international.

Les villages doivent être livrés pour mise en service obligatoirement dans l'ordre dans lequel ils se situent dans les grappes de réseau moyenne tension à construire.

ARTICLE III - 8 MAIN D'ŒUVRE ET CONDITIONS DE SECURITE

La main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux est recrutée par le Contractant sous sa responsabilité dans les conditions prévues par la réglementation Sénégalaise en vigueur.

Le Contractant demeure d'ailleurs responsable des fraudes ou mal façons qui seraient commises par son personnel dans la fourniture et dans l'emploi des matériaux et équipements.

Conditions de travail et de vie sur le chantier :

Le Contractant est astreint à appliquer à son personnel de toute origine et de toute qualification la réglementation du travail et la législation sociale en vigueur au Sénégal.

Le Contractant doit également assurer à son personnel, dans la mesure où elles lui sont applicables, les conditions de travail qui peuvent être fixées par la réglementation en vigueur ou par les conventions collectives ou, à défaut, par les usages, pour chaque profession, pour chaque catégorie d'ouvriers, dans la localité ou la région où le travail est exécuté.

Sans limiter sa responsabilité générale de se soumettre à toutes les lois en vigueur au Sénégal, le Contractant a notamment la responsabilité de satisfaire au Code de Travail qui rend ce code effectif et à tout amendement de ces instruments qui pourrait paraître avant ou durant la période de validité du marché.

Sous réserve de recours éventuel aux organismes de la Sécurité Sociale, le Contractant a la charge entière du service médical de son personnel, des soins, secours, indemnités et allocations familiales dues à son personnel victime d'accidents survenus au chantier, des secours et indemnités dus aux veuves et aux familles de son personnel.

Mesures de sécurité

Le Contractant devra prendre toutes mesures pour assurer la sécurité du chantier vis-à-vis des tiers, de son personnel.

Il devra se conformer aux règlements relatifs à la sécurité sur les chantiers et donnera, sous sa responsabilité, toutes consignes utiles à son personnel, notamment en ce qui concerne les travaux à exécuter au voisinage des ouvrages sous tension.

Il appartient au Contractant de prendre sous sa responsabilité et à ses frais toutes les mesures de sécurité nécessaires sur son chantier tant de par la nature des travaux qu'il effectue que du fait de la présence sur l'aménagement d'autres chantiers.

En particulier, le Contractant est tenu :

- d'apporter toute information à son personnel sur la prévention des accidents,
- d'édicter les consignes à observer par son personnel pour la prévention des accidents,
- de mettre son personnel à la disposition du service commun de sécurité lorsqu'un tel service est créé sur l'Aménagement.

Mesures de sécurité contre les accidents d'origine électrique

Pour les travaux à effectuer au voisinage ou dans l'enceinte d'ouvrages, appartenant à des tiers ou à Senelec et nécessitant des coupures de courant, le Contractant, après accord de COMASEL, aura la charge et la responsabilité de toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des consignations d'ouvrages nécessaires, lesquelles devront toujours donner lieu à des ordres et consignes écrites.

ARTICLE III - 9 CAS DE FORCE MAJEURE :

- 1- Par cas de force majeure, il y a lieu d'entendre, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible, non imputable au contractant. Aucune indemnité ne peut être accordée au Contractant pour perte totale ou partielle de son matériel.
- 2- Ne peuvent être considérés comme cas de force majeure la grève du personnel ou de ses sous-traitants et les actes ou événements qui rendraient seulement l'exécution d'une obligation plus difficile ou plus onéreuse. Dans tous les cas, le Contractant devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer dans les plus brefs délais la reprise normale de l'exécution de l'engagement.
- 3- La partie qui invoquera les circonstances considérées comme cas de force majeure devra en informer l'autre partie, par lettre recommandée établissant les éléments constitutifs de la force majeure et ses conséquences sur la réalisation de l'engagement au plus tard dix (10) jours après leur apparition, en précisant la date où commencent ces circonstances et la date où elles finissent, ou la date où elles pourraient finir.
- 4- Si, par la suite de cas de force majeure, le Contractant ne peut exécuter les prestations telles que prévues dans l'engagement pendant une période de trente 30 jours, les parties conviendront de toutes mesures adéquates à prendre et examineront les incidences contractuelles desdits événements sur l'exécution de l'engagement et en particulier sur les prix, les délais et les obligations respectives de chacune des parties.

- 5- Quand une situation de force majeure persiste pendant une période continue de trois (3) mois, l'engagement pourra être résilié à l'initiative de COMASEL ou à la demande du Contactant.
- 6- S'il est établi que la survenance d'un cas de force majeure entraînerait immédiatement l'impossibilité absolue de poursuivre l'exécution de l'engagement, ce dernier pourra être résilié à l'initiative de COMASEL ou à la demande du Contractant.

CHAPITRE IV
DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE IV - 1 CAUTIONNEMENT PROVISOIRE :

Le soumissionnaire devra constituer **un cautionnement provisoire par lot** d'un montant de vingt millions (20 000 000) de FCFA. Ce cautionnement doit être délivré, selon le modèle ci-joint en annexe n° 6, par un établissement bancaire sénégalais autorisé à cette fin.

ARTICLE IV - 2 CAUTIONNEMENT DEFINITIF :

Pour chaque lot, l'Entreprise ou groupement d'Entreprises adjudicataire du marché correspondant constituera un cautionnement définitif égal à 3 % du montant du marché. Ce cautionnement doit être délivré, selon le modèle ci-joint en annexe n° 6, par un établissement bancaire sénégalais autorisé à cette fin.

Ce cautionnement sera libéré à la réception provisoire globale.

ARTICLE IV - 3 CARACTERE DES PRIX :

Les prix seront fermes et non révisables.

ARTICLE IV - 4 FACTURATION :

L'établissement de chaque décompte doit correspondre à la totalité des travaux réalisés pour un nombre entier de villages raccordés au réseau MT, réceptionnés et prêts à être mis en service.

A l'issue du récolement, la facture doit être adressée ou déposée au siège opérationnel de COMASEL à Saint Louis, accompagnée des documents ci-après:

- L'attachement édité par le Contractant et signé contradictoirement par les représentants habilités du Contractant et de COMASEL;
- PV de réception provisoire partielle ou globale dûment, signé par les représentants habilités de COMASEL.

La facture, signée et cachetée, doit être établie en 10 exemplaires et doit comporter les éléments ci-après :

- le numéro complet de l'engagement y afférent;
- les mentions légales, à savoir : le numéro de la sécurité sociale, de l'identification fiscale ainsi que le registre de commerce.
- le montant arrêté en chiffres et en toutes lettres.
- la période et le lieu de réalisation des travaux et prestations facturés;
- le numéro du compte bancaire commun en cas de groupement.
- les travaux réalisés dans le cadre du décompte provisoire.

La facture relative au décompte provisoire ne doit pas faire mention du cumul des décomptes précédents qui apparaîtra dans un état séparé joint à chaque facture.

Au cas où l'adjudicataire est un groupement d'entreprises, les factures d'acompte ou de décompte seront établies par le chef de file du groupement en rappelant à l'entête, en outre, la raison sociale des membres du groupement. Dans ce cas les paiements seront effectués dans un compte commun ouvert au nom du groupement.

Dans tous les cas, il reste entendu que le Contractant tiendra compte pour chaque facture de la déduction de l'acompte et de la retenue de garantie s'il y a lieu.

Toute facture non accompagnée de l'attache et du PV de réception provisoire partiel correspondant ou ne comportant pas les éléments ci dessus sera rejetée.

Le paiement des factures aura lieu dans les soixante (60) jours suivant la date d'accusé de leur réception.

ARTICLE IV - 5 CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les paiements sont effectués comme suit :

Un acompte de 20 % du montant de l'engagement sera payé au Contractant après la notification de l'engagement et la remise par le Contractant à COMASEL du cautionnement définitif, de la garantie bancaire de restitution d'acompte délivrée par une banque Sénégalaise autorisée à cette fin d'un montant égal au terme à payer et des factures commerciales correspondantes en dix (10) exemplaires.

Le délai de paiement de cet acompte est fixé à trente (30) jours de réception du cautionnement définitif, de l'accusé de réception de l'ordre de service de commencer les travaux, de la facture d'acompte en 10 exemplaires et d'une caution bancaire, irrévocable, de restitution d'acompte de même valeur sans limitation dans le temps de sa validité.

La facture d'acompte ne doit être présentée à COMASEL qu'après notification de l'engagement et réception par le Contractant de l'ordre de service de commencer les travaux.

Le montant de cet acompte sera déduit au prorata des travaux au fur et à mesure de leur réalisation à raison de 25% du montant des travaux de chaque situation jusqu'au remboursement de l'acompte.

La caution de restitution d'acompte irrévocable sera libérée par tranche de 25% au fur et à mesure des réalisations des travaux comme suit :

- Lorsque le cumul des travaux réalisés atteint 25% du montant de l'engagement, on libère la 1ère tranche de 25%.

- Lorsque le cumul des travaux réalisés atteint 50% du montant de l'engagement, on libère la 2ème tranche de 25%

Il sera procédé ainsi pour le reliquat non libéré jusqu'à la libération de la dernière tranche de 25%.

Le solde sera réglé sur situations au prorata des travaux et prestations exécutés dans les soixante (60) jours de présentation de la facture correspondante, selon les modalités arrêtées à l'article IV - 4.

Aucune demande d'acompte pour approvisionnement sur chantier ne sera acceptée.

ARTICLE IV - 6 RETENUE DE GARANTIE :

Les installations faisant l'objet du marché seront garanties par le Contractant pendant un an à partir de la réception provisoire.

Cette garantie comprendra le remplacement par le Contractant du matériel fourni par lui-même, dont la détérioration serait le résultat de défauts de construction ou de montage et ce, dans un délai de 48 heures maximum à compter de la date de l'apparition du défaut.

A l'expiration de la période de garantie mentionnée ci-dessus, la réception définitive des installations pourra être prononcée, sous réserve que le Contractant ait bien effectué le remplacement du matériel détérioré et les réparations signalées par les représentants de COMASEL.

Pour la garantie, il sera opéré une retenue de dix pour cent (10%) sur chaque situation.

Cette retenue de garantie sera facturée par le Contractant à la réception définitive globale, constatée par procès-verbal et sera réglée dans les trente (30) jours de présentation de la facture correspondante.

La retenue de garantie pourra être cautionnée :

- Soit dès la première facture. Dans ce cas, le Contractant doit déposer, simultanément avec la première facture, au siège de COMASEL, une caution bancaire irrévocable correspondant à 10% du montant total du marché. La facture établie sans retenue de garantie et non accompagnée de la caution irrévocable comme mentionné ci dessus sera rejetée.
- Soit après réception provisoire globale. Dans ce cas, la retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire irrévocable de même valeur.

Dans les deux cas, la caution de retenue de garantie irrévocable devra être valable jusqu'à la réception définitive globale.

En cas de dépassement du montant total du marché, le Contractant devra constituer une caution complémentaire irrévocable égale à 10% du montant de ce dépassement.

La caution de retenue de garantie irrévocable sera libérée en totalité après la réception définitive globale.

ARTICLE IV - 7 RECEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX :

La réception provisoire d'un nombre entier de villages interviendra dès achèvement des travaux annoncé par courrier de la part du Contractant.

A la fin des travaux d'électrification d'un nombre entier de villages, le Contractant informe par écrit COMASEL afin de procéder au récolement et à la validation de l'attachement. Cet écrit doit être accompagné :

- d'un projet d'attachement
- d'un jeu de plans mis à jour conformément aux travaux réellement exécutés.
- d'une attestation de conformité des ouvrages.
- de la liste des marques et types de matériels mis en œuvre.

La date de fin de travaux sera la date d'accusé de réception par COMASEL du dernier des documents cités ci - avant reçu au siège opérationnel de COMASEL.

A la réception de l'écrit annonçant la fin des travaux, COMASEL doit, dans un délai maximum de trois (03) jours, informer par écrit le Contractant de la date prévue pour le récolement et la signature contradictoire de l'attachement. Cette date ne doit pas dépasser dix (10) jours à compter de la date de réception de l'écrit du Contractant. Si à la date fixée pour la signature de l'attachement, le Contractant ne se présente pas sur le chantier, l'attachement établi par COMASEL est réputé être contradictoire.

Si dans quinze jours (15) après avoir reçu l'écrit du Contractant, COMASEL ne fixe pas de date pour la signature contradictoire des attachements, l'attachement établi par le Contractant est réputé être contradictoire.

Toute déclaration non-conforme de fin des travaux effective sera passible de mesures et sanctions à l'envers du contractant.

Réception provisoire partielle :

Le Contractant fournira à COMASEL, dans un délai de sept (7) jours calendaires à partir de la date du récolement:

- Les carnets de piquetage définitifs en cinq (5) exemplaires.
- Les plans mis à jour après récolement en cinq (5) exemplaires.

Si ces documents ne sont pas fournis dans les délais sus cités la date de fin des travaux sera celle de la remise de ces documents.

Vingt (20) jours après la date de remise des plans mis à jours après le récolement, COMASEL communiquera, par écrit, au Contractant la liste des anomalies éventuelles (MT, PT et BT)

Si dans ces vingt (20) jours aucune liste d'anomalies n'est parvenue au Contractant, le village est considéré réceptionné.

Le Contractant reprendra les anomalies et confirmera par écrit à COMASEL la reprise de toutes les anomalies dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de réception de la liste des anomalies.

COMASEL confirmera au Contractant la reprise des anomalies totale ou partielle dans un délai de sept (07) jours après la date de l'écrit ci-dessus indiqué. A défaut les anomalies seront considérées comme reprises.

La réception provisoire sera prononcée et le P.V. correspondant sera signé contradictoirement par COMASEL et le Contractant après reprise totale des anomalies.

Réception provisoire globale :

COMASEL établira le P.V. de réception provisoire globale après avoir délivré le PV de réception provisoire partielle du dernier village objet du marché et remise par le contractant du dossier de fin travaux objet de l'article III -5.

ARTICLE IV - 8 RECEPTION DEFINITIVE DES TRAVAUX :

Réception définitive partielle :

Une année après la réception provisoire d'un village, le Contractant recevra de la part de

COMASEL un quitus reconnaissant que le village est définitivement réceptionné pour autant que le Contractant ait levé toutes les anomalies durant cette période.

La liste des anomalies éventuelles doit être transmise au Contractant au plus tard un (1) mois avant la date de réception définitive prévue.

COMASEL reste responsable de la délivrance du quitus par village après une année de service.

Réception définitive globale :

Une année après la réception provisoire globale, COMASEL établira le P.V. de réception définitive générale conformément à l'article IV – 6.

ARTICLE IV - 9 DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX ET PENALITES DE RETARD:

Le délai proposé par le soumissionnaire doit être précisé dans la soumission.

COMASEL attache de l'importance à la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres dans les plus courts délais.

Il est impératif que les premiers villages soient livrés dans les trois premiers mois à partir de l'ordre de service de commencement des travaux par lot.

Les délais de reconnaissance, d'études, de piquetage, d'approvisionnement, de réalisation et d'achèvement des travaux pour chaque lot faisant l'objet du présent appel d'offres et de remise à COMASEL de tous les ouvrages en parfait état de fonctionnement ne doivent pas dépasser le délai maximum de **douze (12) mois**.

Le délai d'exécution commence à courir à compter de la date figurant sur l'ordre de service de commencer les travaux correspondants, notifié par COMASEL au contractant et constituant l'acte générateur de ce délai.

Les pénalités de retard seront appliquées village par village non livré dans le délai maximum partiel cité ci-après selon les modalités suivantes :

- Assiette de calcul : montant des ouvrages livrés en retard.
- Période de calcul : délai écoulé entre la date limite du délai contractuel partiel éventuellement révisé pour tenir compte du retard non imputable au contractant et la date de livraison des ouvrages pour la mise en service effective
- Taux de pénalités : un pour mille (1‰) par jour calendaire de retard.
- Plafond : fixé à dix pour cent (10%) du montant de l'ouvrage livré en retard, dans la limite maximal de dix pour cent (10%) du montant du marché.

Le nombre cumulé des villages qui doivent être prêts à être mis en service est fixé dans le tableau ci-après:

LOT	MOIS									
	01 à 03	01 à 04	01 à 05	01 à 06	01 à 07	01 à 08	01 à 09	01 à 10	01 à 11	01 à 12
1	2	7	12	17	22	27	32	37	42	47
2	2	6	11	16	21	25	30	35	40	45
3	2	7	12	17	23	28	34	40	45	50
4	2	7	12	17	23	28	33	38	43	48
5	2	7	12	17	23	29	34	39	44	49
6	2	5	8	12	16	20	24	28	32	36

Ce planning en nombre de villages cumulé par lot, constitue la référence des délais par rapport à laquelle les retards seront calculés.

ARTICLE IV - 10 INTEMPERIES :

En complément de l'article III-9, les intempéries constituant un cas de force majeure doivent être signalées à COMASEL dans un délai maximum d'une semaine et faire l'objet d'une déclaration contradictoire entre COMASEL et le Contractant par constat dans un délai maximum de quinze (15) jours calendaires à compter de la date d'apparition de l'événement, précisant que la région où se déroulent les travaux est jugée inaccessible pour engins tout terrain. Cette déclaration mentionnant les noms des villages concernés devra être signée par responsable concerné de COMASEL ou son intérimaire.

Au vu du PV, COMASEL délivre un ordre d'arrêt des travaux au Contractant pour les villages concernés.

ARTICLE IV - 11 VARIATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX :

Les quantités indiquées sur le détail estimatif sont approximatives et seront réajustées en fin de travaux sur la base des quantités réellement mises en œuvre.

Le contractant s'engagera à ne pas présenter de réclamation en cas de variation dans la masse des travaux à exécuter et d'un changement dans l'importance des diverses natures d'ouvrages.

L'augmentation de la masse des travaux ne doit pas dépasser **vingt pour cent (20%)** du montant global du marché.

ARTICLE IV - 12 TRAVAUX PARTICULIERS :

Les travaux particuliers seront réglés sur la base du bordereau des prix ou à défaut sur la base de devis séparés.

Toutefois, leur exécution est subordonnée à l'accord préalable écrit de COMASEL.

Les schémas relatifs à ces travaux seront définis par COMASEL et réalisés par le Contractant qui se chargera de leur exécution. Ces schémas ainsi que la liste du matériel correspondant, seront remis à COMASEL par le Contractant au moins deux semaines avant la date prévisionnelle de l'exécution des travaux.

ARTICLE IV - 13 RESILIATION DU MARCHE :

- Le marché est résilié de plein droit et sans indemnité, en cas de faillite ou de liquidation judiciaire du Contractant.

En tout état de cause, les mesures conservatoires ou de sécurité, dont l'urgence apparaît en attendant une décision définitive du tribunal (cas de liquidation judiciaire), sont prises d'office par COMASEL et mises à la charge du Contractant.

- Si au cours de l'exécution de l'engagement, COMASEL constate les manquements et anomalies ci-après:

- le fait pour le Contractant, de ne pas se conformer soit aux ordres de service qui lui sont dûment notifiés, soit aux dispositions de l'engagement.

- un dépassement de plus de moitié des délais contractuels, partiels ou globaux, d'exécution éventuellement réajustés pour tenir compte des ordres de services suspendant les prestations ou apportant des changements en plus ou en moins au projet initial ou motivé par un cas de force majeure.

- Manquement grave et récidive aux conditions de sécurité dans le chantier.

COMASEL adresse une mise en demeure au Contractant, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si le Contractant ne remédie pas aux anomalies signalées et ne défère pas à la mise en demeure dans le délai d'un mois à compter de la réception de ladite lettre, COMASEL peut prononcer la résiliation de l'engagement.

- Lorsque des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements ont été relevés à la charge du Contractant, COMASEL peut, sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont il est passible, prononcer la résiliation du marché et l'exclure temporairement ou définitivement de la participation à ses appels d'offres.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**COMPAGNIE MAROCCO-SENEGALAISE D'ELECTRICITE
COMASEL DE SAINT LOUIS**

(Pour le compte de la société de projet à créer)

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° CLG 001/2010

**ELECTRIFICATION MOYENNE ET BASSE TENSION
DE 275 VILLAGES DANS LE CADRE DE
LA CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE
DE LA REGION DE LOUGA-LINGUER-KEBEMER**

(DEPARTEMENTS DE LOUGA, KEBEMER ET LINGUERE)

PIECE II

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

(CONFORME AU M.D.P.T)

Les prix du Bordereau s'entendent HORS TVA et HORS DOUANE

**(Le soumissionnaire doit obligatoirement retourner avec la soumission
le Bordereau des Prix dûment complété par les prix en toutes lettres
et en chiffres à la dactylographie)**

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF lot N°1

CODE	DESIGNATION	Cons	Unité	Quantité	EN Milliers FCFA		EN EURO	
					Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
I/Etude								
80-02-01	<i>Etude complète réseau 2° catégorie comprenant reconnaissance, balisage, lève du profil, report sur calque répartition des supports, calcul mécanique et électrique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 16 plans l'ensemble</i>	F+M	km	64				
80-02-02	<i>Confection des dossiers définitifs en jeu de 10 exemplaires (suivant détail CPS)</i>	F+M	U	1				
80-02-04	<i>Levé planimétrique y compris toponymie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (par topographie au sol)</i>	F+M	U	8				
80-02-05	<i>Levé planimétrique y compris toponymie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (Par photogrammétrie et restitution)</i>	F+M	U	32				
80-02-07	<i>Confection du dossier projet de construction pour les lignes MT en 10 exemplaires sur chemise cartonnée (modèle COMASEL)</i>	F+M	U	1				
80-02-09	<i>Confection du dossier technique de branchements MT par commune en 10 exemplaires sur chemise simple (Modèle COMASEL)</i>	F+M	U	5				
80-02-10	<i>Tracé BT Calcul électrique et mécanique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 12 plans (l'ensemble)</i>	F+M	Km	59				
Sous Total-I/Etude								
II/Fourniture MT								
01-00-02	<i>Pylône métallique galvanisé</i>	F	T	2				
09-00-01	<i>Contrepoids de lestage 20 Kg</i>	F	U	16				
09-00-02	<i>Contrepoids de lestage 40 Kg</i>	F	U	8				
11-00-04	<i>IACM à C/C 50 A 36 KV + Terre</i>	F	U	33				
11-00-06	<i>IACM à C/C 100 A 36 kV + terre</i>	F	U	1				
13-00-09	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 3 éléments compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)</i>	F	U	191				

					EN Milliers FCFA		EN EURO	
CODE	DESIGNATION	Cons	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
13-00-13	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 3 éléments compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-14	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 4 éléments compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-17	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	766				
13-00-18	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	1 455				
13-00-21	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-22	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-25	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	77				
15-00-09	Fourniture câble Almelec 54,6 mm ²	F	Kg	1 824				
15-00-10	Fourniture câble Almelec 34,4 mm ²	F	Kg	18 060				
15-00-11	Fourniture câble Almelec acier 59,7 mm ² (zone givrable)	F	Kg	292				
Sous Total-II/Fourniture MT								
III/Montage MT								
01-01-01	Pylône métallique	M	T	2				
01-03-01	Dépose pylône métallique quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
02-02-12	Poteau béton armé classe A 12 m 300 daN	F+M	U	96				
	Poteau béton armé classe AR 12 m 400 daN	F+M	U	58				
02-02-13	Poteau béton armé classe A 12 m 500 daN	F+M	U	9				
02-02-14	Poteau béton armé classe A 12 m 800 daN	F+M	U	48				
02-02-15	Poteau béton armé classe A 13 m 300 daN	F+M	U	1				
	Poteau béton armé classe AR 13 m 400 daN	F+M	U	1				
02-02-16	Poteau béton armé classe A 13 m 500 daN	F+M	U	1				
02-02-17	Poteau béton armé classe A 13 m 800 daN	F+M	U	1				
	Poteau béton armé classe AR 14 m 400 daN	F+M	U	2				

02-02-20	Poteau béton armé classe A 14 m 500 daN	F+M	U	2				
02-02-21	Poteau béton armé classe A 14 m 800 daN	F+M	U	12				
02-02-27	Poteau béton armé classe B 12 m 1000 daN	F+M	U	103				
02-02-28	Poteau béton armé classe B 12 m 1250 daN	F+M	U	48				
02-02-29	Poteau béton armé classe B 12 m 1500 daN	F+M	U	103				
02-02-30	Poteau béton armé classe B 13 m 1000 daN	F+M	U	1				
02-02-31	Poteau béton armé classe B 13 m 1250 daN	F+M	U	1				
02-02-32	Poteau béton armé classe B 13 m 1500 daN	F+M	U	1				
02-02-33	Poteau béton armé classe B 14 m 1000 daN	F+M	U	26				
02-02-34	Poteau béton armé classe B 14 m 1250 daN	F+M	U	12				
02-02-35	Poteau béton armé classe B 14 m 1500 daN	F+M	U	26				
02-03-01	Destruction poteau béton irrécupérable	M	U	4				
02-03-02	Dépose et récupération poteau béton armé quelque soit la hauteur et efforts + bris massif	M	U	1				
02-06-01	Transfèrement d'un poteau en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (compris bris massif)	M	U	1				
02-07-01	Modification orientation poteaux en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
03-02-01	Massif de fondation normal (MT)	F+M	m3	1 972				
03-02-02	Massif de fondation spécial	F+M	m3	25				
03-02-05	Murette de soutènement et plate forme en moellon cimenté	F+M	m3	16				
08-02-05	Armement NV galvanisé 170-125-N50-70	F+M	U	180				
08-02-06	Armement NV galvanisé 170-125-N60-80	F+M	U	11				
08-02-07	Armement NV galvanisé 170-125-N70-80-C70	F+M	U	2				
08-02-08	Armement NV 225-115	F+M	U	2				
08-02-15	Menuiserie métallique galvanisée	F+M	Kg	35 470				
08-03-01	Dépose armement support existant levé	M	U	2				
09-01-01	Pose contrepoids de lestage	M	U	24				
10-02-05	Jeu de 3 parafoudres	F+M	Jeu	1				
11-01-01	Pose IACM 2ème catégorie	M	U	34				
11-03-01	Dépose IACM	M	U	1				
13-01-03	Pose chaîne isolateurs suspendus 2ème catégorie	M	U	2 908				
13-03-01	Dépose isolateur rigide (support conservé)	M	U	6				
13-03-02	Dépose chaîne isolateurs suspendus (support conservé)	M	U	6				
15-01-09	Transport, déroulage,réglage,compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 54,6 mm2	M	Km- Unif	12				
15-01-10	Transport, déroulage,réglage,compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 34,4 mm2	M	Km- Unif	185				

15-01-11	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans dessouchage) du conducteur Almelec-acier 59,7 mm ² (zone givrable)	M	Km-Unif	1				
15-03-01	Dépose de conducteurs nus toutes sections	M	Km-Unif	1				
15-07-02	Plus value pour remaniement de nappe 2ème catégorie	M	U	3				
19-09-01	Peinture poteau BA pour balisage diurne	F+M	U	1				
19-02-01	sphère de balisage	F+M	U	5				
19-09-02	Peinture pylône métallique pour balisage diurne	F+M	U	1				
90-01-01	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté BT type 10	F+M	U	37				
90-01-02	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté MT type 11	F+M	U	3				
Sous Total-III/Montage MT								
IV/Génie civil PT								
60-02-01	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur poteau béton armé	F+M	U	39				
60-02-09	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur pylône métallique galvanisé	F+M	U	1				
Sous Total-IV/Génie Civil PT								
V/Equipement PT								
61-02-02	Equipement et montage poste type H61 36kV + basse tension	F+M	U	40				
Sous Total-V/Equipement PT								
VI/Fourniture Transformateur								
70-00-04	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 50 kVA	F	U	35				
70-00-06	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 100 kVA	F	U	4				
70-00-08	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 160 kVA	F	U	1				
Sous Total-VI/Fourniture Transformateur								
VII/Fourniture BT								
04-00-01	Poteau Bois S/C 8 m	F	U	2223				
04-00-02	Poteau bois S/C 9 m	F	U	247				
21-00-03	Appareil d'éclairage public (sur poteau, candélabre ou façade), équipé de tous les accessoires d'alimentation nécessaires pour lampe à vapeur de sodium SHP 70 W	F	U	234				
34-00-04	Câble isolé pré assemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x35 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm	F	m	17989				

34-00-05	<i>Câble isolé pré assemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x50 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm</i>	F	m	8994				
34-00-06	<i>Câble isolé pré assemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x70 Alu+ 16 Alu + 54,6 Alm</i>	F	m	8994				
34-00-11	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x16 mm2</i>	F	m	11993				
34-00-12	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x25 mm2</i>	F	m	11993				
Sous Total-VII/Fourniture BT								

VIII/Montage BT

03-02-06	<i>Massif de fondation normal (BT)</i>	F+M	m3	293				
04-01-01	<i>Poteau Bois S/C 8 m</i>	M	U	2 223				
04-01-02	<i>Poteau bois S/C 9 m</i>	M	U	247				
04-03-01	<i>Dépose poteau bois S/C ou S/D</i>	M	U	2				
04-06-01	<i>Transfèrement d'un poteau bois</i>	M	U	1				
04-07-01	<i>Modification orientation poteaux bois J/C, X/C ou D</i>	M	U	1				
05-02-03	<i>Contrefichage poteau bois</i>	F+M	U	527				
06-02-04	<i>Jumelage poteau bois</i>	F+M	U	234				
20-02-01	<i>Terre de réseau</i>	F+M	U	59				
21-01-01	<i>Pose luminaire d'éclairage public</i>	M	U	234				
21-03-01	<i>Dépose d'un appareil d'éclairage public (support conservé)</i>	M	U	1				
34-01-04	<i>Pose sans accessoires câble isolé triphasé préassemblé en aluminium (y compris manchons de jonctions éventuelles) diverses sections</i>	M	m	35 977				
34-01-05	<i>Pose câble branchement isolé torsadé autoporteur diverses sections</i>	M	m	23 986				
34-04-01	<i>Dépose câble préassemblé quelque soit la section , tendu sur poteau ou potelet (y compris les accessoires)</i>	M	m	200				
34-05-01	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 2 fils(sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-05-02	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 4 fils (sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-06-01	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 2 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				

34-06-02	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 4 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				
36-02-01	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'alignement</i>	F+M	U	459				
36-02-02	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage simple</i>	F+M	U	229				
36-02-03	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage double</i>	F+M	U	229				
36-02-04	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage triple</i>	F+M	U	115				
36-02-05	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'alignement normal</i>	F+M	U	9				
36-02-09	<i>Accessoires pour câble préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage simple normal</i>	F+M	U	5				
36-02-11	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage double normal</i>	F+M	U	5				
36-02-13	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage triple normal</i>	F+M	U	2				
36-02-15	<i>Accessoires de fixation pour câble isolé préassemblé ou autoporté posé sur façade (3 colliers au mètre compris remise en état)</i>	F+M	m	293				
36-02-16	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT °) connecteur à perforation d'isolant simple dérivation.</i>	F+M	U	468				
36-02-18	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) pince d'ancrage</i>	F+M	U	644				
36-02-20	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé de 35 à 70 mm2 Alu</i>	F+M	U	667				
36-02-24	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant pour section de 1,5 à 25 mm2 sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	167				
36-02-27	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé isolé à 6 kV de 35 à 70 mm2 Alu</i>	F+M	U	35				
36-02-28	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant isolé à 6 kV pour section de 1,5 à 25 mm2 sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	9				
37-02-02	<i>Potelet galvanisé en tube rond diamètre 70 ferrures scellement et accessoires 4m</i>	F+M	U	29				
Sous Total-VIII/Montage BT								

RECAPITULATIF LOT n° 1

	EN Milliers FCFA	EN EURO
I/Etude		
II/Fourniture MT		
III/Montage MT		
IV/Génie Civil PT		
V/Equipement PT		
VI/Fourniture Transformateur		
VII/Fourniture BT		
VIII/Montage BT		
Total Hors TVA		

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF LOT N°2

CODE	DESIGNATION	Cons	Unité	Quantité	EN Milliers FCFA		EN EURO	
					Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
I/Etude								
80-02-01	<i>Etude complete reseau 2° categorie comprenant reconnaissance, balisage, levé du profil, report sur calque repartition des supports, calcul mécanique et électrique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 16 plans l'ensemble</i>	F+M	km	53				
80-02-02	<i>Confection des dossiers définitifs en jeu de 10 exemplaires (suivant détail CPS)</i>	F+M	U	1				
80-02-04	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (par topographie au sol)</i>	F+M	U	6				
80-02-05	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (Par photogramétrie et restitution)</i>	F+M	U	26				
80-02-09	<i>Confection du dossier technique de branchements MT par commune en 10 exemplaires sur chemise simple (Modèle COMASEL)</i>	F+M	U	3				
80-02-10	<i>Tracé BT Calcul électrique et mécanique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 12 plans (l'ensemble)</i>	F+M	Km	65				
Sous Total-I/Etude								
II/Fourniture MT								
01-00-02	<i>Pylône métallique galvanisé</i>	F	T	2				
09-00-01	<i>Contrepoids de lestage 20 Kg</i>	F	U	13				
09-00-02	<i>Contrepoids de lestage 40 Kg</i>	F	U	7				
11-00-04	<i>IACM à C/C 50 A 36 KV + Terre</i>	F	U	27				
11-00-06	<i>IACM à C/C 100 A 36 kV + terre</i>	F	U	1				
13-00-09	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 3 éléments compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)</i>	F	U	158				
13-00-10	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 4 éléments compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)</i>	F	U	316				

13-00-13	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 3 éléments compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-14	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 4 éléments compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-17	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	632				
13-00-18	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	1 202				
13-00-21	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-22	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-25	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	63				
15-00-09	Fourniture câble Almelec 54,6 mm ²	F	Kg	1 296				
15-00-10	Fourniture câble Almelec 34,4 mm ²	F	Kg	15 050				
15-00-11	Fourniture câble Almelec acier 59,7 mm ² (zone givrable)	F	Kg	279				
Sous Total-II/Fourniture MT								
III/Montage MT								
01-01-01	Pylône métallique	M	T	2				
01-03-01	Dépose pylône métallique quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
02-02-12	Poteau béton armé classe A 12 m 300 daN	F+M	U	80				
	Poteau béton armé classe AR 12 m 400 daN	F+M	U	40				
02-02-13	Poteau béton armé classe A 12 m 500 daN	F+M	U	5				
02-02-14	Poteau béton armé classe A 12 m 800 daN	F+M	U	30				
02-02-15	Poteau béton armé classe A 13 m 300 daN	F+M	U	1				
	Poteau béton armé classe AR 13 m 400 daN	F+M	U	1				
02-02-16	Poteau béton armé classe A 13 m 500 daN	F+M	U	2				
02-02-17	Poteau béton armé classe A 13 m 800 daN	F+M	U	1				
02-02-19	Poteau béton armé classe A 14 m 300 daN	F+M	U	20				
	Poteau béton armé classe AR 14 m 400 daN	F+M	U	10				

02-02-20	Poteau béton armé classe A 14 m 500 daN	F+M	U	2				
02-02-21	Poteau béton armé classe A 14 m 800 daN	F+M	U	10				
02-02-27	Poteau béton armé classe B 12 m 1000 daN	F+M	U	84				
02-02-28	Poteau béton armé classe B 12 m 1250 daN	F+M	U	40				
02-02-29	Poteau béton armé classe B 12 m 1500 daN	F+M	U	83				
02-02-30	Poteau béton armé classe B 13 m 1000 daN	F+M	U	1				
02-02-31	Poteau béton armé classe B 13 m 1250 daN	F+M	U	1				
02-02-32	Poteau béton armé classe B 13 m 1500 daN	F+M	U	2				
02-02-33	Poteau béton armé classe B 14 m 1000 daN	F+M	U	21				
02-02-34	Poteau béton armé classe B 14 m 1250 daN	F+M	U	10				
02-02-35	Poteau béton armé classe B 14 m 1500 daN	F+M	U	21				
02-03-01	Destruction poteau béton irrécupérable	M	U	3				
02-03-02	Dépose et récupération poteau béton armé quelque soit la hauteur et efforts + bris massif	M	U	1				
02-06-01	Transfèrement d'un poteau en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (compris bris massif)	M	U	1				
02-07-01	Modification orientation poteaux en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
03-02-01	Massif de fondation normal (MT)	F+M	m3	1 624				
03-02-02	Massif de fondation spécial	F+M	m3	20				
03-02-05	Murette de soutènement et plate forme en moellon cimenté	F+M	m3	13				
08-02-05	Armement NV galvanisé 170-125-N50-70	F+M	U	150				
08-02-06	Armement NV galvanisé 170-125-N60-80	F+M	U	8				
08-02-07	Armement NV galvanisé 170-125-N70-80-C70	F+M	U	2				
08-02-08	Armement NV 225-115	F+M	U	2				
08-02-15	Menuiserie métallique galvanisée	F+M	Kg	29 255				
08-03-01	Dépose armement support existant levé	M	U	3				
09-01-01	Pose contrepoids de lestage	M	U	20				
10-02-05	Jeu de 3 parafoudres	F+M	Jeu	1				
11-01-01	Pose IACM 2ème catégorie	M	U	28				
11-03-01	Dépose IACM	M	U	1				
13-01-03	Pose chaîne isolateurs suspendus 2ème catégorie	M	U	2 407				
13-03-01	Dépose isolateur rigide (support conservé)	M	U	6				
13-03-02	Dépose chaîne isolateurs suspendus (support conservé)	M	U	6				
15-01-09	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 54,6 mm2	M	Km- Unif	8				

15-01-10	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 34,4 mm2	M	Km-Unif	154				
15-01-11	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur Almelec-acier 59,7 mm2 (zone givrable)	M	Km-Unif	1				
15-03-01	Dépose de conducteurs nus toutes sections	M	Km-Unif	1				
15-07-02	Plus value pour remaniement de nappe 2ème catégorie	M	U	3				
19-09-01	Peinture poteau BA pour balisage diurne	F+M	U	1				
19-02-01	sphère de balisage	F+M	U	5				
19-09-02	Peinture pylône métallique pour balisage diurne	F+M	U	1				
90-01-01	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté BT type 10	F+M	U	26				
90-01-02	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté MT type 11	F+M	U	1				
Sous Total-III/Montage MT								
IV/Génie civil PT								
60-02-01	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur poteau béton armé	F+M	U	31				
60-02-09	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur pylone métallique galvanisé	F+M	U	1				
Sous Total-IV/Génie Civil PT								
V/Equipement PT								
61-02-02	Equipement et montage poste type H61 36kV + basse tension	F+M	U	32				
Sous Total-V/Equipement PT								
VI/Fourniture Transformateur								
70-00-04	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 50 kVA	F	U	23				
70-00-06	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 100 kVA	F	U	8				
70-00-08	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 160 kVA	F	U	1				
Sous Total-VI/Fourniture Transformateur								
VII/Fourniture BT								
04-00-01	Poteau Bois S/C 8 m	F	U	2459				
04-00-02	Poteau bois S/C 9 m	F	U	273				
21-00-03	Appareil d'éclairage public (sur poteau, candélabre ou façade), équipé de tous les accessoires d'alimentation nécessaires pour lampe à vapeur de sodium SHP 70 W	F	U	259				

34-00-04	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x35 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm</i>	F	m	19895				
34-00-05	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x50 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm</i>	F	m	9948				
34-00-06	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x70 Alu+ 16 Alu + 54,6 Alm</i>	F	m	9948				
34-00-11	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x16 mm2</i>	F	m	13264				
34-00-12	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x25 mm2</i>	F	m	13264				
Sous Total-VII/Fourniture BT								
VIII/Montage BT								
03-02-06	<i>Massif de fondation normal (BT)</i>	F+M	m3	324				
04-01-01	<i>Poteau Bois S/C 8 m</i>	M	U	2 459				
04-01-02	<i>Poteau bois S/C 9 m</i>	M	U	273				
04-03-01	<i>Dépose poteau bois S/C ou S/D</i>	M	U	2				
04-06-01	<i>Transfèrement d'un poteau bois</i>	M	U	1				
04-07-01	<i>Modification orientation poteaux bois J/C, X/C ou D</i>	M	U	1				
05-02-03	<i>Contrefichage poteau bois</i>	F+M	U	582				
06-02-04	<i>Jumelage poteau bois</i>	F+M	U	259				
20-02-01	<i>Terre de réseau</i>	F+M	U	65				
21-01-01	<i>Pose luminaire d'éclairage public</i>	M	U	259				
21-03-01	<i>Dépose d'un appareil d'éclairage public (support conservé)</i>	M	U	1				
34-01-04	<i>Pose sans accessoires câble isolé triphasé préassemblé en aluminium (y compris manchons de jonctions éventuelles) diverses sections</i>	M	m	39 791				
34-01-05	<i>Pose câble branchement isolé torsadé autoporteur diverses sections</i>	M	m	26 528				
34-04-01	<i>Dépose câble préassemblé quelque soit la section , tendu sur poteau ou potelet (y compris les accessoires)</i>	M	m	200				
34-05-01	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 2 fils(sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-05-02	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 4 fils (sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-06-01	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 2 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				

34-06-02	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 4 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				
36-02-01	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'alignement</i>	F+M	U	507				
36-02-02	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage simple</i>	F+M	U	254				
36-02-03	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage double</i>	F+M	U	254				
36-02-04	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage triple</i>	F+M	U	127				
36-02-05	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'alignement normal</i>	F+M	U	10				
36-02-09	<i>Accessoires pour câble préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage simple normal</i>	F+M	U	5				
36-02-11	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage double normal</i>	F+M	U	5				
36-02-13	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage triple normal</i>	F+M	U	3				
36-02-15	<i>Accessoires de fixation pour câble isolé préassemblé ou autoporté posé sur façade (3 colliers au mètre compris remise en état)</i>	F+M	m	324				
36-02-16	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT °) connecteur à perforation d'isolant simple dérivation.</i>	F+M	U	518				
36-02-18	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) pince d'ancrage</i>	F+M	U	712				
36-02-20	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé de 35 à 70 mm2 Alu</i>	F+M	U	738				
36-02-24	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant pour section de 1,5 à 25 mm2 sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	184				
36-02-27	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé isolé à 6 kV de 35 à 70 mm2 Alu</i>	F+M	U	39				
36-02-28	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant isolé à 6 kV pour section de 1,5 à 25 mm2 sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	10				
37-02-02	<i>Potelet galvanisé en tube rond diamètre 70 ferrures scellement et accessoires 4m</i>	F+M	U	32				
Sous Total-VIII/Montage BT								

RECAPITULATIF LOT n° 2

	EN Milliers FCFA	EN EURO
I/Etude		
II/Fourniture MT		
III/Montage MT		
IV/Génie Civil PT		
V/Equipement PT		
VI/Fourniture Transformateur		
VII/Fourniture BT		
VIII/Montage BT		
Total Hors TVA		

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF LOT N°3

CODE	DESIGNATION	Cons	Unité	Quantité	EN Milliers FCFA		EN EURO	
					Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
I/Etude								
80-02-01	<i>Etude complete reseau 2° categorie comprenant reconnaissance, balisage, levé du profil, report sur calque repartition des supports, calcul mécanique et électrique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 16 plans l'ensemble</i>	F+M	km	61				
80-02-02	<i>Confection des dossiers définitifs en jeu de 10 exemplaires (suivant détail CPS)</i>	F+M	U	1				
80-02-04	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (par topographie au sol)</i>	F+M	U	7				
80-02-05	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (Par photogramétrie et restitution)</i>	F+M	U	28				
80-02-09	<i>Confection du dossier technique de branchements MT par commune en 10 exemplaires sur chemise simple (Modèle COMASEL)</i>	F+M	U	8				
80-02-10	<i>Tracé BT Calcul électrique et mécanique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 12 plans (l'ensemble)</i>	F+M	Km	65				
Sous Total-I/Etude								
II/Fourniture MT								
01-00-02	<i>Pylône métallique galvanisé</i>	F	T	2				
09-00-01	<i>Contrepoids de lestage 20 Kg</i>	F	U	15				
09-00-02	<i>Contrepoids de lestage 40 Kg</i>	F	U	8				
11-00-04	<i>IACM à C/C 50 A 36 KV + Terre</i>	F	U	29				
11-00-06	<i>IACM à C/C 100 A 36 kV + terre</i>	F	U	1				
13-00-09	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 3 éléments compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)</i>	F	U	182				
13-00-10	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 4 éléments compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)</i>	F	U	363				

13-00-13	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 3 éléments compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-14	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 4 éléments compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-17	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	726				
13-00-18	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	1 379				
13-00-21	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-22	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-25	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	73				
15-00-09	Fourniture câble Almelec 54,6 mm ²	F	Kg	1 392				
15-00-10	Fourniture câble Almelec 34,4 mm ²	F	Kg	17 338				
15-00-11	Fourniture câble Almelec acier 59,7 mm ² (zone givrable)	F	Kg	311				
Sous Total-II/Fourniture MT								
III/Montage MT								
01-01-01	Pylône métallique	M	T	2				
01-03-01	Dépose pylône métallique quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
02-02-12	Poteau béton armé classe A 12 m 300 daN	F+M	U	69				
	Poteau béton armé classe AR 12 m 400 daN	F+M	U	47				
02-02-13	Poteau béton armé classe A 12 m 500 daN	F+M	U	5				
02-02-14	Poteau béton armé classe A 12 m 800 daN	F+M	U	47				
02-02-15	Poteau béton armé classe A 13 m 300 daN	F+M	U	2				
	Poteau béton armé classe AR 13 m 400 daN	F+M	U	2				
02-02-16	Poteau béton armé classe A 13 m 500 daN	F+M	U	2				
02-02-17	Poteau béton armé classe A 13 m 800 daN	F+M	U	1				
02-02-19	Poteau béton armé classe A 14 m 300 daN	F+M	U	23				
	Poteau béton armé classe AR 14 m 400 daN	F+M	U	12				
02-02-20	Poteau béton armé classe A 14 m 500 daN	F+M	U	2				

02-02-21	Poteau béton armé classe A 14 m 800 daN	F+M	U	12				
02-02-27	Poteau béton armé classe B 12 m 1000 daN	F+M	U	97				
02-02-28	Poteau béton armé classe B 12 m 1250 daN	F+M	U	47				
02-02-29	Poteau béton armé classe B 12 m 1500 daN	F+M	U	97				
02-02-30	Poteau béton armé classe B 13 m 1000 daN	F+M	U	2				
02-02-31	Poteau béton armé classe B 13 m 1250 daN	F+M	U	1				
02-02-32	Poteau béton armé classe B 13 m 1500 daN	F+M	U	2				
02-02-33	Poteau béton armé classe B 14 m 1000 daN	F+M	U	24				
02-02-34	Poteau béton armé classe B 14 m 1250 daN	F+M	U	12				
02-02-35	Poteau béton armé classe B 14 m 1500 daN	F+M	U	24				
02-03-01	Destruction poteau béton irrécupérable	M	U	4				
02-03-02	Dépose et récupération poteau béton armé quelque soit la hauteur et efforts + bris massif	M	U	1				
02-06-01	Transfèrement d'un poteau en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (compris bris massif)	M	U	1				
02-07-01	Modification orientation poteaux en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
03-02-01	Massif de fondation normal (MT)	F+M	m3	1 862				
03-02-02	Massif de fondation spécial	F+M	m3	23				
03-02-05	Murette de soutènement et plate forme en moellon cimenté	F+M	m3	15				
08-02-05	Armement NV galvanisé 170-125-N50-70	F+M	U	173				
08-02-06	Armement NV galvanisé 170-125-N60-80	F+M	U	9				
08-02-07	Armement NV galvanisé 170-125-N70-80-C70	F+M	U	3				
08-02-08	Armement NV 225-115	F+M	U	2				
08-02-15	Menuiserie métallique galvanisée	F+M	Kg	33 565				
08-03-01	Dépose armement support existant levé	M	U	2				
09-01-01	Pose contreponds de lestage	M	U	23				
10-02-05	Jeu de 3 parafoudres	F+M	Jeu	1				
11-01-01	Pose IACM 2ème catégorie	M	U	30				
11-03-01	Dépose IACM	M	U	1				
13-01-03	Pose chaîne isolateurs suspendus 2ème catégorie	M	U	2 759				
13-03-01	Dépose isolateur rigide (support conservé)	M	U	6				
13-03-02	Dépose chaîne isolateurs suspendus (support conservé)	M	U	6				
15-01-09	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 54,6 mm2	M	Km- Unif	9				
15-01-10	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 34,4 mm2	M	Km- Unif	177				

15-01-11	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur Almelec-acier 59,7 mm ² (zone givrable)	M	Km-Unif	1				
15-03-01	Dépose de conducteurs nus toutes sections	M	Km-Unif	1				
15-07-02	Plus value pour remaniement de nappe 2ème catégorie	M	U	3				
19-09-01	Peinture poteau BA pour balisage diurne	F+M	U	1				
19-02-01	sphère de balisage	F+M	U	5				
19-09-02	Peinture pylône métallique pour balisage diurne	F+M	U	1				
90-01-01	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté BT type 10	F+M	U	30				
90-01-02	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté MT type 11	F+M	U	1				
Sous Total-III/Montage MT								
IV/Génie civil PT								
60-02-01	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur poteau béton armé	F+M	U	34				
60-02-09	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur pylone métallique galvanisé	F+M	U	1				
Sous Total-IV/Genie Civil PT								
V/Equipement PT								
61-02-02	Equipement et montage poste type H61 36kV + basse tension	F+M	U	35				
Sous Total-V/Equipement PT								
VI/Fourniture Transformateur								
70-00-04	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 50 kVA	F	U	30				
70-00-06	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 100 kVA	F	U	4				
70-00-08	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 160 kVA	F	U	1				
Sous Total-VI/Fourniture Transformateur								
VII/Fourniture BT								
04-00-01	Poteau Bois S/C 8 m	F	U	2455				
04-00-02	Poteau bois S/C 9 m	F	U	273				
21-00-03	Appareil d'éclairage public (sur poteau, candélabre ou façade), équipé de tous les accessoires d'alimentation nécessaires pour lampe à vapeur de sodium SHP 70 W	F	U	258				
34-00-04	Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x35 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm	F	m	19865				

34-00-05	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x50 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm</i>	F	m	9932				
34-00-06	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x70 Alu+ 16 Alu + 54,6 Alm</i>	F	m	9932				
34-00-11	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x16 mm2</i>	F	m	13243				
34-00-12	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x25 mm2</i>	F	m	13243				
Sous Total-VII/Fourniture BT								
VIII/Montage BT								
03-02-06	<i>Massif de fondation normal (BT)</i>	F+M	m3	323				
04-01-01	<i>Poteau Bois S/C 8 m</i>	M	U	2 455				
04-01-02	<i>Poteau bois S/C 9 m</i>	M	U	273				
04-03-01	<i>Dépose poteau bois S/C ou S/D</i>	M	U	2				
04-06-01	<i>Transfèrement d'un poteau bois</i>	M	U	1				
04-07-01	<i>Modification orientation poteaux bois J/C, X/C ou D</i>	M	U	1				
05-02-03	<i>Contrefichage poteau bois</i>	F+M	U	581				
06-02-04	<i>Jumelage poteau bois</i>	F+M	U	258				
20-02-01	<i>Terre de réseau</i>	F+M	U	65				
21-01-01	<i>Pose luminaire d'éclairage public</i>	M	U	258				
21-03-01	<i>Dépose d'un appareil d'éclairage public (support conservé)</i>	M	U	1				
34-01-04	<i>Pose sans accessoires câble isolé triphasé préassemblé en aluminium (y compris manchons de jonctions éventuelles) diverses sections</i>	M	m	39 729				
34-01-05	<i>Pose câble branchement isolé torsadé autoporteur diverses sections</i>	M	m	26 486				
34-04-01	<i>Dépose câble préassemblé quelque soit la section , tendu sur poteau ou potelet (y compris les accessoires)</i>	M	m	200				
34-05-01	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 2 fils(sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-05-02	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 4 fils (sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-06-01	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 2 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				
34-06-02	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 4 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				

36-02-01	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'alignement	F+M	U	506				
36-02-02	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage simple	F+M	U	253				
36-02-03	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage double	F+M	U	253				
36-02-04	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage triple	F+M	U	127				
36-02-05	Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'alignement normal	F+M	U	10				
36-02-09	Accessoires pour câble préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage simple normal	F+M	U	5				
36-02-11	Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage double normal	F+M	U	5				
36-02-13	Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage triple normal	F+M	U	3				
36-02-15	Accessoires de fixation pour câble isolé préassemblé ou autoporté posé sur façade (3 colliers au mètre compris remise en état)	F+M	m	323				
36-02-16	Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT °) connecteur à perforation d'isolant simple dérivation.	F+M	U	517				
36-02-18	Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) pince d'ancrage	F+M	U	711				
36-02-20	Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé de 35 à 70 mm2 Alu	F+M	U	736				
36-02-24	Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant pour section de 1,5 à 25 mm2 sur conducteur d'EP	F+M	U	184				
36-02-27	Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé isolé à 6 kV de 35 à 70 mm2 Alu	F+M	U	39				
36-02-28	Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant isolé à 6 kV pour section de 1,5 à 25 mm2 sur conducteur d'EP	F+M	U	10				
37-02-02	Potelet galvanisé en tube rond diamètre 70 ferrures scellement et accessoires 4m	F+M	U	32				
Sous Total-VIII/Montage BT								

RECAPITULATIF LOT n° 3

	EN Milliers FCFA	EN EURO
I/Etude		
II/Fourniture MT		
III/Montage MT		
IV/Génie Civil PT		
V/Equipement PT		
VI/Fourniture Transformateur		
VII/Fourniture BT		
VIII/Montage BT		
Total Hors TVA		

Bordereau des prix – Détail estimatif - Lot n° 4 :

CODE	DESIGNATION	Cons	Unité	Quantité	EN Millions FCFA		EN EURO	
					Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
I/Etude								
80-02-01	<i>Etude complete reseau 2° categorie comprenant reconnaissance, balisage, levé du profil, report sur calque repartition des supports, calcul mécanique et électrique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 16 plans l'ensemble</i>	F+M	km	49				
80-02-02	<i>Confection des dossiers définitifs en jeu de 10 exemplaires (suivant détail CPS)</i>	F+M	U	1				
80-02-04	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (par topographie au sol)</i>	F+M	U	5				
80-02-05	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (Par photogramétrie et restitution)</i>	F+M	U	21				
80-02-09	<i>Confection du dossier technique de branchements MT par commune en 10 exemplaires sur chemise simple (Modèle COMASEL)</i>	F+M	U	7				
80-02-10	<i>Tracé BT Calcul électrique et mécanique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 12 plans (l'ensemble)</i>	F+M	Km	49				
Sous Total-I/Etude								
II/Fourniture MT								
01-00-02	<i>Pylône métallique galvanisé</i>	F	T	1				
09-00-01	<i>Contrepoids de lestage 20 Kg</i>	F	U	12				
09-00-02	<i>Contrepoids de lestage 40 Kg</i>	F	U	6				
11-00-04	<i>IACM à C/C 50 A 36 KV + Terre</i>	F	U	19				
11-00-06	<i>IACM à C/C 100 A 36 kV + terre</i>	F	U	1				
13-00-09	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 3 éléments compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)</i>	F	U	147				
13-00-10	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 4 éléments compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)</i>	F	U	294				
13-00-13	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 3 éléments compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)</i>	F	U	12				

13-00-17	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	588				
13-00-18	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	1 117				
13-00-21	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-22	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-25	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	59				
15-00-09	Fourniture câble Almelec 54,6 mm ²	F	Kg	1 152				
15-00-10	Fourniture câble Almelec 34,4 mm ²	F	Kg	14 027				
15-00-11	Fourniture câble Almelec acier 59,7 mm ² (zone givrable)	F	Kg	298				
Sous Total-II/Fourniture MT								
III/Montage MT								
01-01-01	Pylône métallique	M	T	1				
01-03-01	Dépose pylône métallique quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
02-02-12	Poteau béton armé classe A 12 m 300 daN	F+M	U	76				
	Poteau béton armé classe AR 12 m 400 daN	F+M	U	37				
02-02-13	Poteau béton armé classe A 12 m 500 daN	F+M	U	4				
02-02-14	Poteau béton armé classe A 12 m 800 daN	F+M	U	37				
02-02-15	Poteau béton armé classe A 13 m 300 daN	F+M	U	2				
	Poteau béton armé classe AR 13 m 400 daN	F+M	U	1				
02-02-16	Poteau béton armé classe A 13 m 500 daN	F+M	U	1				
02-02-17	Poteau béton armé classe A 13 m 800 daN	F+M	U	1				
02-02-19	Poteau béton armé classe A 14 m 300 daN	F+M	U	19				
	Poteau béton armé classe AR 14 m 400 daN	F+M	U	9				
02-02-20	Poteau béton armé classe A 14 m 500 daN	F+M	U	1				
02-02-21	Poteau béton armé classe A 14 m 800 daN	F+M	U	9				
02-02-27	Poteau béton armé classe B 12 m 1000 daN	F+M	U	79				
02-02-28	Poteau béton armé classe B 12 m 1250 daN	F+M	U	37				
02-02-29	Poteau béton armé classe B 12 m 1500 daN	F+M	U	82				
02-02-30	Poteau béton armé classe B 13 m 1000 daN	F+M	U	2				
02-02-31	Poteau béton armé classe B 13 m 1250 daN	F+M	U	1				
02-02-32	Poteau béton armé classe B 13 m 1500 daN	F+M	U	2				

02-02-33	Poteau béton armé classe B 14 m 1000 daN	F+M	U	20				
02-02-34	Poteau béton armé classe B 14 m 1250 daN	F+M	U	9				
02-02-35	Poteau béton armé classe B 14 m 1500 daN	F+M	U	21				
02-03-01	Destruction poteau béton irrécupérable	M	U	4				
02-03-02	Dépose et récupération poteau béton armé quelque soit la hauteur et efforts + bris massif	M	U	1				
02-06-01	Transfèrement d'un poteau en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (compris bris massif)	M	U	1				
02-07-01	Modification orientation poteaux en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
03-02-01	Massif de fondation normal (MT)	F+M	m3	1 509				
03-02-02	Massif de fondation spécial	F+M	m3	19				
03-02-05	Murette de soutènement et plate forme en moellon cimenté	F+M	m3	12				
08-02-05	Armement NV galvanisé 170-125-N50-70	F+M	U	140				
08-02-06	Armement NV galvanisé 170-125-N60-80	F+M	U	7				
08-02-07	Armement NV galvanisé 170-125-N70-80-C70	F+M	U	2				
08-02-08	Armement NV 225-115	F+M	U	2				
08-02-15	Menuiserie métallique galvanisée	F+M	Kg	27 190				
08-03-01	Dépose armement support existant levé	M	U	2				
09-01-01	Pose contreponds de lestage	M	U	18				
10-02-05	Jeu de 3 parafoudres	F+M	Jeu	1				
11-01-01	Pose IACM 2ème catégorie	M	U	20				
11-03-01	Dépose IACM	M	U	1				
13-01-03	Pose chaîne isolateurs suspendus 2ème catégorie	M	U	2 241				
13-03-01	Dépose isolateur rigide (support conservé)	M	U	6				
13-03-02	Dépose chaîne isolateurs suspendus (support conservé)	M	U	6				
15-01-09	Transport, déroulage,réglage,compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 54,6 mm2	M	Km- Unif	7				
15-01-10	Transport, déroulage,réglage,compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 34,4 mm2	M	Km- Unif	143				
15-01-11	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur Almelec-acier 59,7 mm2 (zone givrable)	M	Km- Unif	1				
15-03-01	Dépose de conducteurs nus toutes sections	M	Km- Unif	1				
15-07-02	Plus value pour remaniement de nappe 2ème catégorie	M	U	3				
19-09-01	Peinture poteau BA pour balisage diurne	F+M	U	1				

19-02-01	<i>sphère de balisage</i>	F+M	U	5				
19-09-02	<i>Peinture pylône métallique pour balisage diurne</i>	F+M	U	1				
90-01-01	<i>Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté BT type 10</i>	F+M	U	20				
90-01-02	<i>Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté MT type 11</i>	F+M	U	1				
Sous Total-III/Montage MT								
IV/Génie civil PT								
60-02-01	<i>Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur poteau béton armé</i>	F+M	U	25				
60-02-09	<i>Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur pylone métallique galvanisé</i>	F+M	U	1				
Sous Total-IV/Genie Civil PT								
V/Equipement PT								
61-02-02	<i>Equipement et montage poste type H61 36kV + basse tension</i>	F+M	U	26				
Sous Total-V/Equipement PT								
VI/Fourniture Transformateur								
70-00-04	<i>Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 50 kVA</i>	F	U	22				
70-00-06	<i>Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 100 kVA</i>	F	U	4				
Sous Total-VI/Fourniture Transformateur								
VII/Fourniture BT								
04-00-01	<i>Poteau Bois S/C 8 m</i>	F	U	1872				
04-00-02	<i>Poteau bois S/C 9 m</i>	F	U	208				
21-00-03	<i>Appareil d'éclairage public (sur poteau, candélabre ou façade), équipé de tous les accessoires d'alimentation nécessaires pour lampe à vapeur de sodium SHP 70 W</i>	F	U	197				
34-00-04	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x35 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm</i>	F	m	15151				
34-00-05	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x50 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm</i>	F	m	7575				
34-00-06	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x70 Alu+ 16 Alu + 54,6 Alm</i>	F	m	7575				
34-00-11	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x16 mm2</i>	F	m	10100				
34-00-12	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x25 mm2</i>	F	m	10100				
Sous Total-VII/Fourniture BT								

VIII/Montage BT

03-02-06	Massif de fondation normal (BT)	F+M	m3	246				
04-01-01	Poteau Bois S/C 8 m	M	U	1 872				
04-01-02	Poteau bois S/C 9 m	M	U	208				
04-03-01	Dépose poteau bois S/C ou S/D	M	U	2				
04-06-01	Transfèrement d'un poteau bois	M	U	1				
04-07-01	Modification orientation poteaux bois J/C, X/C ou D	M	U	1				
05-02-03	Contrefichage poteau bois	F+M	U	443				
06-02-04	Jumelage poteau bois	F+M	U	197				
20-02-01	Terre de réseau	F+M	U	49				
21-01-01	Pose luminaire d'éclairage public	M	U	197				
21-03-01	Dépose d'un appareil d'éclairage public (support conservé)	M	U	1				
34-01-04	Pose sans accessoires câble isolé triphasé préassemblé en aluminium (y compris manchons de jonctions éventuelles) diverses sections	M	m	30 301				
34-01-05	Pose câble branchement isolé torsadé autoporteur diverses sections	M	m	20 200				
34-04-01	Dépose câble préassemblé quelque soit la section , tendu sur poteau ou potelet (y compris les accessoires)	M	m	200				
34-05-01	Dépose branchement torsadé diverses sections 2 fils(sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)	M	U	1				
34-05-02	Dépose branchement torsadé diverses sections 4 fils (sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)	M	U	1				
34-06-01	Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 2 fils y compris les accessoires	M	U	1				
34-06-02	Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 4 fils y compris les accessoires	M	U	1				
36-02-01	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'alignement	F+M	U	386				
36-02-02	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage simple	F+M	U	193				
36-02-03	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage double	F+M	U	193				
36-02-04	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage triple	F+M	U	97				

36-02-05	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'alignement normal</i>	F+M	U	8				
36-02-09	<i>Accessoires pour câble préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage simple normal</i>	F+M	U	4				
36-02-11	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage double normal</i>	F+M	U	4				
36-02-13	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage triple normal</i>	F+M	U	2				
36-02-15	<i>Accessoires de fixation pour câble isolé préassemblé ou autoporté posé sur façade (3 colliers au mètre compris remise en état)</i>	F+M	m	246				
36-02-16	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT °) connecteur à perforation d'isolant simple dérivation.</i>	F+M	U	394				
36-02-18	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) pince d'ancrage</i>	F+M	U	542				
36-02-20	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé de 35 à 70 mm² Alu</i>	F+M	U	562				
36-02-24	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant pour section de 1,5 à 25 mm² sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	140				
36-02-27	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé isolé à 6 kV de 35 à 70 mm² Alu</i>	F+M	U	30				
36-02-28	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant isolé à 6 kV pour section de 1,5 à 25 mm² sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	7				
37-02-02	<i>Potelet galvanisé en tube rond diamètre 70 ferrures scellement et accessoires 4m</i>	F+M	U	25				
Sous Total-VIII/Montage BT								

RECAPITULATIF LOT n° 4

	EN Milliers FCFA	EN EURO
I/Etude		
II/Fourniture MT		
III/Montage MT		
IV/Génie Civil PT		
V/Equipement PT		
VI/Fourniture Transformateur		
VII/Fourniture BT		
VIII/Montage BT		
Total Hors TVA		

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF LOT N°5

CODE	DESIGNATION	Cons	Unité	Quantité	EN Milliers FCFA		EN EURO	
					Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
I/Etude								
80-02-01	<i>Etude complete reseau 2° categorie comprenant reconnaissance, balisage, levé du profil, report sur calque repartition des supports, calcul mécanique et électrique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 16 plans l'ensemble</i>	F+M	km	65				
80-02-02	<i>Confection des dossiers définitifs en jeu de 10 exemplaires (suivant détail CPS)</i>	F+M	U	1				
80-02-04	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (par topographie au sol)</i>	F+M	U	9				
80-02-05	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (Par photogramétrie et restitution)</i>	F+M	U	37				
80-02-09	<i>Confection du dossier technique de branchements MT par commune en 10 exemplaires sur chemise simple (Modèle COMASEL)</i>	F+M	U	7				
80-02-10	<i>Tracé BT Calcul électrique et mécanique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 12 plans (l'ensemble)</i>	F+M	Km	82				
Sous Total-I/Etude								
II/Fourniture MT								
01-00-02	<i>Pylône métallique galvanisé</i>	F	T	2				
09-00-01	<i>Contrepoids de lestage 20 Kg</i>	F	U	16				
09-00-02	<i>Contrepoids de lestage 40 Kg</i>	F	U	8				
11-00-04	<i>IACM à C/C 50 A 36 KV + Terre</i>	F	U	36				
11-00-06	<i>IACM à C/C 100 A 36 kV + terre</i>	F	U	1				
13-00-09	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 3 éléments compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)</i>	F	U	194				
13-00-10	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 4 éléments compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)</i>	F	U	388				

13-00-13	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 3 éléments compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-14	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 4 éléments compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-17	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	776				
13-00-18	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	1 475				
13-00-21	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-22	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-25	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	78				
15-00-09	Fourniture câble Almelec 54,6 mm ²	F	Kg	1 296				
15-00-10	Fourniture câble Almelec 34,4 mm ²	F	Kg	18 662				
15-00-11	Fourniture câble Almelec acier 59,7 mm ² (zone girable)	F	Kg	304				
Sous Total-II/Fourniture MT								
III/Montage MT								
01-01-01	Pylône métallique	M	T	2				
01-03-01	Dépose pylône métallique quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
02-02-12	Poteau béton armé classe A 12 m 300 daN	F+M	U	100				
	Poteau béton armé classe AR 12 m 400 daN	F+M	U	50				
02-02-13	Poteau béton armé classe A 12 m 500 daN	F+M	U	5				
02-02-14	Poteau béton armé classe A 12 m 800 daN	F+M	U	50				
02-02-15	Poteau béton armé classe A 13 m 300 daN	F+M	U	1				
	Poteau béton armé classe AR 13 m 400 daN	F+M	U	1				
02-02-16	Poteau béton armé classe A 13 m 500 daN	F+M	U	2				
02-02-17	Poteau béton armé classe A 13 m 800 daN	F+M	U	1				
02-02-19	Poteau béton armé classe A 14 m 300 daN	F+M	U	25				
	Poteau béton armé classe AR 14 m 400 daN	F+M	U	12				
02-02-20	Poteau béton armé classe A 14 m 500 daN	F+M	U	2				

02-02-21	Poteau béton armé classe A 14 m 800 daN	F+M	U	12				
02-02-27	Poteau béton armé classe B 12 m 1000 daN	F+M	U	105				
02-02-28	Poteau béton armé classe B 12 m 1250 daN	F+M	U	50				
02-02-29	Poteau béton armé classe B 12 m 1500 daN	F+M	U	110				
02-02-30	Poteau béton armé classe B 13 m 1000 daN	F+M	U	2				
02-02-31	Poteau béton armé classe B 13 m 1250 daN	F+M	U	1				
02-02-32	Poteau béton armé classe B 13 m 1500 daN	F+M	U	1				
02-02-33	Poteau béton armé classe B 14 m 1000 daN	F+M	U	26				
02-02-34	Poteau béton armé classe B 14 m 1250 daN	F+M	U	12				
02-02-35	Poteau béton armé classe B 14 m 1500 daN	F+M	U	28				
02-03-01	Destruction poteau béton irrécupérable	M	U	3				
02-03-02	Dépose et récupération poteau béton armé quelque soit la hauteur et efforts + bris massif	M	U	1				
02-06-01	Transfèrement d'un poteau en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (compris bris massif)	M	U	1				
02-07-01	Modification orientation poteaux en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
03-02-01	Massif de fondation normal (MT)	F+M	m3	1 987				
03-02-02	Massif de fondation spécial	F+M	m3	25				
03-02-05	Murette de soutènement et plate forme en moellon cimenté	F+M	m3	16				
08-02-05	Armement NV galvanisé 170-125-N50-70	F+M	U	186				
08-02-06	Armement NV galvanisé 170-125-N60-80	F+M	U	8				
08-02-07	Armement NV galvanisé 170-125-N70-80-C70	F+M	U	2				
08-02-08	Armement NV 225-115	F+M	U	2				
08-02-15	Menuiserie métallique galvanisée	F+M	Kg	35 855				
08-03-01	Dépose armement support existant levé	M	U	3				
09-01-01	Pose contreponds de lestage	M	U	24				
10-02-05	Jeu de 3 parafoudres	F+M	Jeu	1				
11-01-01	Pose IACM 2ème catégorie	M	U	37				
11-03-01	Dépose IACM	M	U	1				
13-01-03	Pose chaîne isolateurs suspendus 2ème catégorie	M	U	2 947				
13-03-01	Dépose isolateur rigide (support conservé)	M	U	6				
13-03-02	Dépose chaîne isolateurs suspendus (support conservé)	M	U	6				
15-01-09	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 54,6 mm2	M	Km-Unif	8				
15-01-10	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 34,4 mm2	M	Km-Unif	191				

15-01-11	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur Almelec-acier 59,7 mm ² (zone givrable)	M	Km-Unif	1				
15-03-01	Dépose de conducteurs nus toutes sections	M	Km-Unif	1				
15-07-02	Plus value pour remaniement de nappe 2ème catégorie	M	U	3				
19-09-01	Peinture poteau BA pour balisage diurne	F+M	U	1				
19-02-01	sphère de balisage	F+M	U	5				
19-09-02	Peinture pylône métallique pour balisage diurne	F+M	U	1				
90-01-01	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté BT type 10	F+M	U	37				
90-01-02	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté MT type 11	F+M	U	1				
Sous Total-III/Montage MT								
IV/Génie civil PT								
60-02-01	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur poteau béton armé	F+M	U	45				
60-02-09	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur pylone métallique galvanisé	F+M	U	1				
Sous Total-IV/Génie Civil PT								
V/Équipement PT								
61-02-02	Équipement et montage poste type H61 36kV + basse tension	F+M	U	46				
Sous Total-V/Équipement PT								
VI/Fourniture Transformateur								
70-00-04	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 50 kVA	F	U	39				
70-00-06	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 100 kVA	F	U	7				
Sous Total-VI/Fourniture Transformateur								
VII/Fourniture BT								
04-00-01	Poteau Bois S/C 8 m	F	U	3108				
04-00-02	Poteau bois S/C 9 m	F	U	345				
21-00-03	Appareil d'éclairage public (sur poteau, candélabre ou façade), équipé de tous les accessoires d'alimentation nécessaires pour lampe à vapeur de sodium SHP 70 W	F	U	327				
34-00-04	Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x35 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm	F	m	25153				
34-00-05	Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x50 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm	F	m	12577				

34-00-06	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x70 Alu+ 16 Alu + 54,6 Alm</i>	F	m	12577				
34-00-11	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x16 mm2</i>	F	m	16769				
34-00-12	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x25 mm2</i>	F	m	16769				
Sous Total-VII/Fourniture BT								
VIII/Montage BT								
03-02-06	<i>Massif de fondation normal (BT)</i>	F+M	m3	409				
04-01-01	<i>Poteau Bois S/C 8 m</i>	M	U	3 108				
04-01-02	<i>Poteau bois S/C 9 m</i>	M	U	345				
04-03-01	<i>Dépose poteau bois S/C ou S/D</i>	M	U	2				
04-06-01	<i>Transfèrement d'un poteau bois</i>	M	U	1				
04-07-01	<i>Modification orientation poteaux bois J/C, X/C ou D</i>	M	U	1				
05-02-03	<i>Contrefichage poteau bois</i>	F+M	U	736				
06-02-04	<i>Jumelage poteau bois</i>	F+M	U	327				
20-02-01	<i>Terre de réseau</i>	F+M	U	82				
21-01-01	<i>Pose luminaire d'éclairage public</i>	M	U	327				
21-03-01	<i>Dépose d'un appareil d'éclairage public (support conservé)</i>	M	U	1				
34-01-04	<i>Pose sans accessoires câble isolé triphasé préassemblé en aluminium (y compris manchons de jonctions éventuelles) diverses sections</i>	M	m	50 307				
34-01-05	<i>Pose câble branchement isolé torsadé autoporteur diverses sections</i>	M	m	33 538				
34-04-01	<i>Dépose câble préassemblé quelque soit la section , tendu sur poteau ou potelet (y compris les accessoires)</i>	M	m	200				
34-05-01	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 2 fils(sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-05-02	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 4 fils (sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-06-01	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 2 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				
34-06-02	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 4 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				
36-02-01	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'alignement</i>	F+M	U	641				

36-02-02	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage simple</i>	F+M	U	321				
36-02-03	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage double</i>	F+M	U	321				
36-02-04	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage triple</i>	F+M	U	160				
36-02-05	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'alignement normal</i>	F+M	U	13				
36-02-09	<i>Accessoires pour câble préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage simple normal</i>	F+M	U	7				
36-02-11	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage double normal</i>	F+M	U	7				
36-02-13	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage triple normal</i>	F+M	U	3				
36-02-15	<i>Accessoires de fixation pour câble isolé préassemblé ou autoporté posé sur façade (3 colliers au mètre compris remise en état)</i>	F+M	m	409				
36-02-16	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT °) connecteur à perforation d'isolant simple dérivation.</i>	F+M	U	654				
36-02-18	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) pince d'ancrage</i>	F+M	U	900				
36-02-20	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé de 35 à 70 mm² Alu</i>	F+M	U	933				
36-02-24	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant pour section de 1,5 à 25 mm² sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	233				
36-02-27	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé isolé à 6 kV de 35 à 70 mm² Alu</i>	F+M	U	49				
36-02-28	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant isolé à 6 kV pour section de 1,5 à 25 mm² sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	12				
37-02-02	<i>Potelet galvanisé en tube rond diamètre 70 ferrures scellement et accessoires 4m</i>	F+M	U	41				
Sous Total-VIII/Montage BT								

RECAPITULATIF LOT n° 5

	EN Milliers FCFA	EN EURO
I/Etude		
II/Fourniture MT		
III/Montage MT		
IV/Génie Civil PT		
V/Equipement PT		
VI/Fourniture Transformateur		
VII/Fourniture BT		
VIII/Montage BT		
Total Hors TVA		

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF LOT N°6

CODE	DESIGNATION	Cons	Unité	Quantité	EN Milliers FCFA		EN EURO	
					Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
I/Etude								
80-02-01	<i>Etude complete reseau 2° categorie comprenant reconnaissance, balisage, levé du profil, report sur calque repartition des supports, calcul mécanique et électrique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 16 plans l'ensemble</i>	F+M	km	40				
80-02-02	<i>Confection des dossiers définitifs en jeu de 10 exemplaires (suivant détail CPS)</i>	F+M	U	1				
80-02-04	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (par topographie au sol)</i>	F+M	U	4				
80-02-05	<i>Levé planimétrique y compris toponomie et établissement du calque à l'échelle 1/2000 des villages desservis par un seul poste (Par photogramétrie et restitution)</i>	F+M	U	17				
80-02-07	<i>Confection du dossier projet de construction pour les lignes MT en 10 exemplaires sur chemise cartonnée (modèle COMASEL)</i>	F+M	U	1				
80-02-09	<i>Confection du dossier technique de branchements MT par commune en 10 exemplaires sur chemise simple (Modèle COMASEL)</i>	F+M	U	7				
80-02-10	<i>Tracé BT Calcul électrique et mécanique y compris reprise éventuelle après examen par COMASEL avec fourniture de 12 plans (l'ensemble)</i>	F+M	Km	49				
Sous Total-I/Etude								
II/Fourniture MT								
01-00-02	<i>Pylône métallique galvanisé</i>	F	T	1				
09-00-01	<i>Contrepoids de lestage 20 Kg</i>	F	U	10				
09-00-02	<i>Contrepoids de lestage 40 Kg</i>	F	U	5				
11-00-04	<i>IACM à C/C 50 A 36 KV + Terre</i>	F	U	18				
11-00-06	<i>IACM à C/C 100 A 36 kV + terre</i>	F	U	1				
13-00-09	<i>Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 3 éléments compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)</i>	F	U	121				

13-00-10	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 11 à 4 éléments compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	242				
13-00-13	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 3 éléments compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-14	Chaîne d'isolateur suspendue en verre trempé (CT) Norme de 16 à 4 éléments compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-17	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	484				
13-00-18	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 11 compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	919				
13-00-21	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV)	F	U	12				
13-00-22	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites Norme de 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	6				
13-00-25	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV)	F	U	48				
15-00-09	Fourniture câble Almelec 54,6 mm ²	F	Kg	1 104				
15-00-10	Fourniture câble Almelec 34,4 mm ²	F	Kg	11 438				
15-00-11	Fourniture câble Almelec acier 59,7 mm ² (zone givrable)	F	Kg	224				
Sous Total-II/Fourniture MT								
III/Montage MT								
01-01-01	Pylône métallique	M	T	1				
01-03-01	Dépose pylône métallique quelque soit la hauteur et l'effort	M	U	1				
02-02-12	Poteau béton armé classe A 12 m 300 daN	F+M	U	60				
	Poteau béton armé classe AR 12 m 400 daN	F+M	U	30				
02-02-13	Poteau béton armé classe A 12 m 500 daN	F+M	U	4				
02-02-14	Poteau béton armé classe A 12 m 800 daN	F+M	U	30				
02-02-15	Poteau béton armé classe A 13 m 300 daN	F+M	U	1				
	Poteau béton armé classe AR 13 m 400 daN	F+M	U	1				
02-02-16	Poteau béton armé classe A 13 m 500 daN	F+M	U	1				
02-02-17	Poteau béton armé classe A 13 m 800 daN	F+M	U	1				
02-02-19	Poteau béton armé classe A 14 m 300 daN	F+M	U	15				

	<i>Poteau béton armé classe AR 14 m 400 daN</i>	F+M	U	8				
02-02-20	<i>Poteau béton armé classe A 14 m 500 daN</i>	F+M	U	1				
02-02-21	<i>Poteau béton armé classe A 14 m 800 daN</i>	F+M	U	8				
02-02-27	<i>Poteau béton armé classe B 12 m 1000 daN</i>	F+M	U	64				
02-02-28	<i>Poteau béton armé classe B 12 m 1250 daN</i>	F+M	U	30				
02-02-29	<i>Poteau béton armé classe B 12 m 1500 daN</i>	F+M	U	70				
02-02-30	<i>Poteau béton armé classe B 13 m 1000 daN</i>	F+M	U	2				
02-02-31	<i>Poteau béton armé classe B 13 m 1250 daN</i>	F+M	U	1				
02-02-32	<i>Poteau béton armé classe B 13 m 1500 daN</i>	F+M	U	1				
02-02-33	<i>Poteau béton armé classe B 14 m 1000 daN</i>	F+M	U	16				
02-02-34	<i>Poteau béton armé classe B 14 m 1250 daN</i>	F+M	U	8				
02-02-35	<i>Poteau béton armé classe B 14 m 1500 daN</i>	F+M	U	18				
02-03-01	<i>Destruction poteau béton irrécupérable</i>	M	U	4				
02-03-02	<i>Dépose et récupération poteau béton armé quelque soit la hauteur et efforts + bris massif</i>	M	U	1				
02-06-01	<i>Transfèrement d'un poteau en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (compris bris massif)</i>	M	U	1				
02-07-01	<i>Modification orientation poteaux en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort</i>	M	U	1				
03-02-01	<i>Massif de fondation normal (MT)</i>	F+M	m3	1 244				
03-02-02	<i>Massif de fondation spécial</i>	F+M	m3	16				
03-02-05	<i>Murette de soutènement et plate forme en moellon cimenté</i>	F+M	m3	10				
08-02-05	<i>Armement NV galvanisé 170-125-N50-70</i>	F+M	U	114				
08-02-06	<i>Armement NV galvanisé 170-125-N60-80</i>	F+M	U	7				
08-02-07	<i>Armement NV galvanisé 170-125-N70-80-C70</i>	F+M	U	3				
08-02-08	<i>Armement NV 225-115</i>	F+M	U	1				
08-02-15	<i>Menuiserie métallique galvanisée</i>	F+M	Kg	22 395				
08-03-01	<i>Dépose armement support existant levé</i>	M	U	2				
09-01-01	<i>Pose contrepoids de lestage</i>	M	U	15				
10-02-05	<i>Jeu de 3 parafofoudres</i>	F+M	Jeu	1				
11-01-01	<i>Pose IACM 2ème catégorie</i>	M	U	19				
11-03-01	<i>Dépose IACM</i>	M	U	1				
13-01-03	<i>Pose chaîne isolateurs suspendus 2ème catégorie</i>	M	U	1 850				
13-03-01	<i>Dépose isolateur rigide (support conservé)</i>	M	U	6				
13-03-02	<i>Dépose chaîne isolateurs suspendus (support conservé)</i>	M	U	6				
15-01-09	<i>Transport, déroulage,réglage,compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 54,6 mm2</i>	M	Km- Unif	7				

15-01-10	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 34,4 mm2	M	Km- Unif	117				
15-01-11	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur Almelec-acier 59,7 mm2 (zone givrable)	M	Km- Unif	1				
15-03-01	Dépose de conducteurs nus toutes sections	M	Km- Unif	1				
15-07-02	Plus value pour remaniement de nappe 2ème catégorie	M	U	3				
19-09-01	Peinture poteau BA pour balisage diurne	F+M	U	1				
19-02-01	sphère de balisage	F+M	U	5				
19-09-02	Peinture pylône métallique pour balisage diurne	F+M	U	1				
90-01-01	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté BT type 10	F+M	U	19				
90-01-02	Fourniture, équipement et montage comptage Moyenne Tension côté MT type 11	F+M	U	1				
Sous Total-III/Montage MT								
IV/Génie civil PT								
60-02-01	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur poteau béton armé	F+M	U	20				
60-02-09	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur pylone métallique galvanisé	F+M	U	1				
Sous Total-IV/Genie Civil PT								
V/Equipement PT								
61-02-02	Equipement et montage poste type H61 36kV + basse tension	F+M	U	21				
Sous Total-V/Equipement PT								
VI/Fourniture Transformateur								
70-00-04	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 50 kVA	F	U	14				
70-00-06	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 100 kVA	F	U	6				
70-00-08	Transformateur de puissance triphasé 30kV/B2 H61 bornes 36 kV 160 kVA	F	U	1				
Sous Total-VI/Fourniture Transformateur								
VII/Fourniture BT								
04-00-01	Poteau Bois S/C 8 m	F	U	1847				
04-00-02	Poteau bois S/C 9 m	F	U	205				
21-00-03	Appareil d'éclairage public (sur poteau, candélabre ou façade), équipé de tous les accessoires d'alimentation nécessaires pour lampe à vapeur de sodium SHP 70 W	F	U	194				

34-00-04	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x35 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm</i>	F	m	14945				
34-00-05	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x50 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm</i>	F	m	7472				
34-00-06	<i>Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x70 Alu+ 16 Alu + 54,6 Alm</i>	F	m	7472				
34-00-11	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x16 mm2</i>	F	m	9963				
34-00-12	<i>Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x25 mm2</i>	F	m	9963				
VIII/Montage BT								
03-02-06	<i>Massif de fondation normal (BT)</i>	F+M	m3	243				
04-01-01	<i>Poteau Bois S/C 8 m</i>	M	U	1 847				
04-01-02	<i>Poteau bois S/C 9 m</i>	M	U	205				
04-03-01	<i>Dépose poteau bois S/C ou S/D</i>	M	U	2				
04-06-01	<i>Transfèrement d'un poteau bois</i>	M	U	1				
04-07-01	<i>Modification orientation poteaux bois J/C, X/C ou D</i>	M	U	1				
05-02-03	<i>Contrefichage poteau bois</i>	F+M	U	437				
06-02-04	<i>Jumelage poteau bois</i>	F+M	U	194				
20-02-01	<i>Terre de réseau</i>	F+M	U	49				
21-01-01	<i>Pose luminaire d'éclairage public</i>	M	U	194				
21-03-01	<i>Dépose d'un appareil d'éclairage public (support conservé)</i>	M	U	1				
34-01-04	<i>Pose sans accessoires câble isolé triphasé préassemblé en aluminium (y compris manchons de jonctions éventuelles) diverses sections</i>	M	m	29 889				
34-01-05	<i>Pose câble branchement isolé torsadé autoporteur diverses sections</i>	M	m	19 926				
34-04-01	<i>Dépose câble préassemblé quelque soit la section , tendu sur poteau ou potelet (y compris les accessoires)</i>	M	m	200				
34-05-01	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 2 fils(sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-05-02	<i>Dépose branchement torsadé diverses sections 4 fils (sur poteau ou potelet ou façade y compris remise en état façade éventuelle)</i>	M	U	1				
34-06-01	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 2 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				
34-06-02	<i>Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 4 fils y compris les accessoires</i>	M	U	1				

36-02-01	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'alignement</i>	F+M	U	381				
36-02-02	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage simple</i>	F+M	U	191				
36-02-03	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage double</i>	F+M	U	191				
36-02-04	<i>Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage triple</i>	F+M	U	95				
36-02-05	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'alignement normal</i>	F+M	U	8				
36-02-09	<i>Accessoires pour câble préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage simple normal</i>	F+M	U	4				
36-02-11	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage double normal</i>	F+M	U	4				
36-02-13	<i>Accessoires pour câble isolé préassemblé tendu sur façade (compris remise en état) ensemble d'ancrage triple normal</i>	F+M	U	2				
36-02-15	<i>Accessoires de fixation pour câble isolé préassemblé ou autoporté posé sur façade (3 colliers au mètre compris remise en état)</i>	F+M	m	243				
36-02-16	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT °) connecteur à perforation d'isolant simple dérivation.</i>	F+M	U	389				
36-02-18	<i>Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) pince d'ancrage</i>	F+M	U	535				
36-02-20	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé de 35 à 70 mm² Alu</i>	F+M	U	554				
36-02-24	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant pour section de 1,5 à 25 mm² sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	139				
36-02-27	<i>Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé isolé à 6 kV de 35 à 70 mm² Alu</i>	F+M	U	29				
36-02-28	<i>Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant isolé à 6 kV pour section de 1,5 à 25 mm² sur conducteur d'EP</i>	F+M	U	7				
37-02-02	<i>Potelet galvanisé en tube rond diamètre 70 ferrures scellement et accessoires 4m</i>	F+M	U	24				
Sous Total-VIII/Montage BT								

RECAPITULATIF LOT n° 6

	EN Milliers FCFA	EN EURO
I/Etude		
II/Fourniture MT		
III/Montage MT		
IV/Génie Civil PT		
V/Equipement PT		
VI/Fourniture Transformateur		
VII/Fourniture BT		
VIII/Montage BT		
Total Hors TVA		

Annexe n° 1

MODELE DE SOUMISSION

LOT n°

Je soussigné.....
Agissant en qualité de : (1).....
Au nom et pour le compte de la société anonyme (ou à responsabilité limitée).
Au capital de.....
Ayant son siège social à
Faisant élection de domicile à.....
.....
Inscrite au registre de commerce sous le numéro.....
et affiliée au régime de la sécurité sociale sous le numéro.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'Appel d'Offres international n°.....
lancé par COMASEL, me sou mets et m'engage à exécuter lesdits travaux dans les délais suivants et ce
conformément aux conditions du devis et moyennant les prix établis par moi-même que j'ai dressés
après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma entière responsabilité, la nature et les difficultés des
travaux à exécuter dont j'ai arrêté le montant à la somme
de :.....
.....

- Pour les concurrents siégeant au Sénégal :

Montant en FCFA, hors Droits de Douane et hors TVA
de.....en chiffres et en lettres (2) ...

- Pour les concurrents étrangers :

- Montant en EUROS hors Droits de Douane et hors TVA
de.....en chiffres et en lettres (2)

MONTANT GLOBAL	DELAI D'EXECUTION	DELAI D'OPTION	REVISION DES PRIX	CAUTION PROVISOIRE
Montant en FCFA ou en EURO	<u>12 mois</u>	<u>06 mois</u>	<u>Fermes et non révisables</u>	<u>20 000 000 FCFA</u>

Fait à , le

Cachet et Signature

- (1) - Les délégués de sociétés ajouteront : "Agissant au nom et pour le compte de la société en vertu des pouvoirs qui me sont conférés".
(2) - Indiquer le montant de la soumission en chiffres et en lettres.

Annexe n°2
MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (1)
résidant à (2)
agissant en qualité de (3)
Société Anonyme (ou à responsabilité limitée) au capital de :
ayant son siège social à :
faisant élection de domicile à
inscrite au registre de commerce sous le numéro :
inscrite à la Sécurité Sociale (4) sous le numéro :
Titulaire du compte courant bancaire n°
ouvert dans les livres de la banque

DECLARE :

1 - que la société (ou Entreprise) au nom de laquelle je dépose la soumission de l'Appel d'Offres International n°pour

a) appartient à la profession (ou à l'une des professions) (5) dont relèvent les travaux et les prestations envisagés.

b) a souscrit une police d'assurance pour couvrir, dans les limites et conditions déterminées par le présent Appel d'Offres international, les risques découlant de son activité professionnelle.

Cette police d'assurance souscrite auprès de(6) est valable pour la période duau

c) n'est ni en faillite, ni en liquidation judiciaire.

2) que je suis en situation fiscale régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale Sénégalaise.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus,

3) que la soumission a été signée par moi même en ma qualité deet que je ne représente pas d'autres concurrents au même Appel d'Offres International.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions relatives à l'établissement d'attestation inexactes et qui consistent notamment à exclure mon entreprise temporairement ou définitivement des Appel d'Offres de COMASEL sans préjudice, le cas échéant, de poursuites pénales.

Fait àle

Signature

- 1) Nom et Prénom;
- 2) Adresse;
- 3) suivant les pouvoirs qui ont été conférés à la signature.
Les pouvoirs sont à joindre à la présente déclaration;
- 4) Pour les entreprises installées au Maroc seulement;
- 5) Préciser la profession.
- 6) Le nom de la compagnie d'assurance.

Annexe n°3
REFERENCES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET TECHNIQUES
(Modèle)

Nom du Concurrent :

I - REFERENCES ADMINISTRATIVES

- 1°) - Date de l'enregistrement de la Société :
- 2°) - Durée de la Société :
- 3°) - Raison Sociale :/.....
- 4°) - Lieu d'enregistrement ou domicile légal :
- 5°) - Forme juridique :
- 6°) - Capital Social :
- 7°) - Adresse du Siège Social :
- 8°) - Administration de la Société (nom, prénom, adresse personnelle, nationalité des associés gérants de la société) :
- 9°) - Activités exercées :
- 10°)- Adresse des succursales (si elles existent) :
- 11°)- Observations (liquidation judiciaire, faillite, etc).....
-

II - REFERENCES FINANCIERES

1/ Chiffre d'affaire des trois dernières années:

Année	N-2	N-1	N(*)

(*) N : Année précédant

2/ Attestation bancaire :

Joindre les attestations bancaires donnant les lignes de crédit mis à la disposition du Concurrent.

III - PERSONNEL DE LA SOCIETE

- Cadres techniques (Ingénieurs diplômés) : identités, diplômes, affiliation à la Sécurité Sociale;
- Techniciens (conducteurs de travaux, chefs de chantiers et d'atelier, topographes, géomètres, laborantins) : identités, diplômes, affiliation à la Sécurité Sociale ;
- Renseignements sur l'ancienneté du personnel technique dans la société et sur l'expérience acquise dans la profession au sein de la société et hors de la société ;
- Cadres administratifs et commerciaux : identités, diplômes, affiliation à la Sécurité Sociale ;
- Effectif total de la société ;
- Composition et qualification de l'équipe de spécialistes des vérifications et essais avant mise en service.

IV - MATERIEL DE LA SOCIÉTÉ (Joindre un tableau séparé)

Désignation du matériel	Nombre	Année d'acquisition	Lieu de stationnement

V - REFERENCES TECHNIQUES - (Joindre un tableau séparé)

Désignation des prestations importantes réalisées durant les dernières années	Nom du client	Année de réalisation	Montant global	% de participation à la réalisation en cas de groupement

(Joindre à cet état des certificats délivrés par les clients nationaux ou étrangers pour le compte desquels, les prestations énumérées ont été exécutées).

Annexe n°4
ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX
(Modèle)

Je soussigné [*indiquer le prénom et le nom*]
résidant à [*indiquer l'adresse complète*].....
agissant en qualité de [*indiquer la qualité du signataire*].....
au nom et pour le compte de [*indiquer la raison sociale de la société et celles des membres du
groupement*].....

DECLARE :

avoir visité les lieux suivants :
.....
.....

au titre de l'appel d'offres n° [*indiquer le numéro complet de l'appel d'offres*]ayant pour
objet [*indiquer l'objet de l'appel d'offres*].....

Fait à, le

Cachet et Signature du la société

Annexe n° 5 Déclaration d'intégrité

À annexer à l'offre, engageant le Contractant envers COMASEL

«Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés ou représentants, agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, ne commette ou ne commettra une quelconque Pratique interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant [préciser de quel marché ou appel d'offres il s'agit] (le "Marché"), et à vous informer au cas où une telle Pratique interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du Marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente Déclaration.

Si (i) nous ou un dirigeant, employé ou représentant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons (a) été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, pour un délit quelconque impliquant une Pratique interdite en rapport avec n'importe quelle procédure d'appel d'offres ou fourniture de travaux, biens ou services au cours des cinq années immédiatement antérieurs à la date de la présente Déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés ou représentants a été renvoyé ou a démissionné de quelque emploi que ce soit parce qu'il était impliqué dans quelque Pratique interdite que ce soit, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou cette démission, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons (commettra) aucune Pratique interdite en rapport avec le Marché [donner les détails si nécessaire].

Au cas où le Marché nous serait attribué, nous accordons à COMASEL et à ses auditeurs nommés par ses soins, ainsi qu'à toute autorité compétente selon la loi Sénégalaise, le droit d'inspecter nos documents. Nous acceptons de conserver lesdits documents durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du Marché. »

A l'effet des présentes dispositions, les expressions suivantes sont définies comme indiqué ci-dessous :

- «**Manœuvre de corruption**» : fait d'offrir, promettre ou accorder un quelconque avantage indu en vue d'influencer la décision d'un responsable public, ou de menacer de porter atteinte à sa personne, son emploi, ses biens, ses droits ou sa réputation, en rapport avec la procédure de passation des marchés ou dans l'exécution d'un marché, dans le but d'obtenir ou de conserver abusivement une affaire ou d'obtenir tout autre avantage indu dans la conduite de ses affaires.
- «**Manœuvre frauduleuse**» : déclaration malhonnête ou dissimulation d'informations dans le but d'influencer une procédure de passation d'un marché ou l'exécution d'un marché au préjudice de COMASEL, et qui comporte des pratiques collusoires entre soumissionnaires (avant ou après la remise des offres) ou entre un soumissionnaire et un consultant ou un représentant de COMASEL en vue de fixer les prix des soumissions à des niveaux non compétitifs et de priver le promoteur des avantages d'une mise en concurrence équitable et ouverte.
- «**Responsable public**» : toute personne occupant une fonction législative, administrative, de direction, politique ou judiciaire dans tout pays, ou exerçant tout emploi public dans tout pays, ou tout dirigeant ou employé d'une entreprise publique ou d'une personne morale contrôlée par une entreprise publique de tout pays, ou tout dirigeant ou responsable de toute organisation publique internationale.
- «**Pratique interdite**» : tout acte qui est une Manœuvre de corruption ou une Manœuvre frauduleuse.

Annexe n° 6
Modèle de garantie bancaire

ATTENDU QUE [nom du Soumissionnaire ou, s'il s'agit d'un groupement de sociétés, indiquer le nom de chacun des membres du groupement suivi de "conjointement et solidairement"] (ci-après dénommé "le Soumissionnaire") a remis une offre, en date du [date] pour l'exécution des prestations objet de l'appel d'offres n° [indiquer le numéro complet de l'appel d'offres] relatif à [indiquer l'objet de l'appel d'offres] (ci-après dénommée "l'offre"),

NOUS SOUSSIGNES, [nom de la Banque Sénégalaise et le nom de son représentant], ayant notre siège à [adresse complète du siège], (ci-après dénommée "la Banque"), nous nous engageons à l'égard de la Compagnie Marocco Sénégalaise d'Electricité - COMASEL de Saint Louis (ci-après dénommé "COMASEL de ST LOUIS") de manière irrévocable et inconditionnelle pour la somme de [montant en lettres et en chiffres], que la Banque s'engage à régler intégralement à COMASEL de ST LOUIS, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Nous nous engageons à payer à COMASEL de ST LOUIS, dans les 48 heures, un montant à concurrence du montant susmentionné, dès réception de sa première demande écrite, sans que COMASEL de ST LOUIS soit tenue de justifier sa demande et à s'abstenir de formuler une quelconque objection au cas où COMASEL de ST LOUIS déciderait d'appeler la garantie.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au 30ème (trentième) jour suivant l'expiration de la période de la validité de l'offre.

Fait à, le

Cachet et signature de la Banque

Annexe 7
Note d'information sur les exonérations fiscales

**Extrait de la Convention Cadre pour les programmes et projets d'électrification rurale
de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER).**

La Convention Cadre a pour objet de définir les mesures relatives aux différentes exonérations d'impôts et taxes accordés à l'ASER dont l'application s'étend aux concessionnaires d'électrification rurale.

Article 5-Obligations de l'administration :

« Compte tenu des objectifs prioritaires assignés à l'ASER, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée qu'elle assure pour le compte du Ministère chargé de l'Energie et des spécificités du sous secteur d'intervention que constitue l'électrification rurale, l'Etat accorde à l'Agence :

(i) L'exonération des droits et taxes à l'entrée sur les matériels et matériaux destinés de manière spécifique à la réalisation d'infrastructures électriques en milieu rural dans le cadre des programmes d'électrification rurale initiés par l'état, des programmes prioritaires exécutés en partenariat entre l'Etat, les collectivités locales, et les opérateurs privés dans le cadre des concessions d'ER et les projets d'initiatives locales exécutés par les associations communautaires de base, les ONGS et les personnes physiques, en partenariat avec l'ASER.

(ii) L'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée facturée par les fournisseurs et prestataires locaux de biens, de services et travaux nécessaires à la réalisation des programmes agréés dans le cadre de la convention, conformément aux dispositions de la loi 92-40 du 9 juillet 1992 portant code général des impôts.

(iii) L'admission temporaire pendant toute la durée des projets ou programmes, des véhicules et engins importés ou achetés sur place et affectés exclusivement à leur exécution.

(iv) L'exonération à l'IRC (Impôt sur le revenu des capitaux) sur les intérêts perçus par l'Agence dans le cadre de la gestion des fonds destinés à l'électrification rurale.»